



Projet de Performance Fédéral 2017 - 2024

Fédération Française de
Tennis de Table



Table des matières

I-	Présentation du PPF	4
1.	Introduction	4
2.	Le projet	4
3.	Les Principes	5
4.	Les Constats	5
5.	Les Objectifs	6
II-	Le Programme d'Excellence Sportive	7
1.	Les structures	7
1.1.	Le cahier des Charges commun de nos Pôles France (hors INSEP)	8
1.2.	Le Pôle France Jeunes de Tours	9
1.3.	Le Pôle France de Nantes	9
1.4.	Le Pôle France de Nancy	10
1.5.	Le Pôle France INSEP	10
2.	Les Effectifs	10
3.	Les Calendriers : Stages et Compétitions	11
3.1.	Les stages	11
3.2.	Les compétitions	11
4.	Evolution des contenus de la préparation des sportifs	12
5.	Evolution du cadre « environnemental »	12
III-	Le Programme d'Accession au sport de Haut Niveau	13
1.	La détection	13
1.1.	Le bilan actuel	13
1.2.	Pour la saison 2016-2017	14
2.	L'accession vers le haut niveau	17
2.1.	Les Clubs, les Centres Régionaux d'Entraînement, les Pôles Espoirs	17
2.2.	Les Pôle Espoirs	18
2.3.	Les structures spécifiques (ultramarins, pôle Sud, handicap)	21
IV –	Le Suivi Socio Professionnel	23
1.	L'objectif du dispositif	23
2.	Les spécificités du Tennis de Table.....	23
3.	La scolarité primaire.....	24
4.	Les études secondaires.....	24

5.	Les études supérieures et la formation professionnelle	24
6.	La recherche d'emploi – L'insertion professionnelle	25
7.	La reconversion	25
8.	Aide à l'élaboration de dossiers spécifiques	25
9.	Aide à la recherche de financement et au financement de formations	26
10.	Mise en œuvre d'aides personnalisées	26
V-	La Formation des Entraîneurs	27
VI-	Evaluation Globale du Projet de Performance Fédéral	29
1.	Impact général	29
2.	Impact sectoriel	29
3.	Impact par structure	30
4.	Impact Ressources Humaines	30
5.	Impact Matériel	30
6.	Principes d'Evaluation	30
VII-	Encadrement.....	31
1.	Organigramme DTN	31
2.	Modalités de décisions entre élus et techniciens	32
3.	Stratégie d'évolution de carrière, transmission des savoirs	32
4.	Environnement de l'encadrement	33
5.	Dispositif d'aide à la performance, innovation et recherche	33
VIII-	Annexes.....	34
1.	Bilan de l'Olympiade 2012-2016	34
1.1.	Analyse et Bilan des Féminines	34
1.2.	Analyse et Bilan des Masculins	36
2.	Critères d'inscription pour les sportifs en listes de haut niveau	39
3.	Cartographie des structures (actuelle)	40
4.	Cartographie des structures (objectif en fin d'olympiade)	41
5.	Structure du PPF	42
6.	Cahiers des charges des Pôles Espoirs	43
7.	Cahiers des charges des Pôles France et Relève	45
8.	Programmation et Financement	47
9.	Convention SHN/FFTT	50



I- Présentation du PPF

1. Introduction

L'équipe fédérale nouvellement élue a placé la réussite des pongistes sur les grands évènements comme une des priorités de la fédération pour les quatre années à venir.

Il est écrit que « la préparation des Jeux Olympiques de Tokyo doit être placée au centre des priorités fédérales ». Cette préoccupation, cet objectif olympique, doivent constituer le fil rouge de l'entraînement, de la programmation et de l'organisation quotidienne des pongistes et de leur encadrement. A ce titre, le projet fédéral spécifie que chaque sportif de l'équipe de France concerné par la préparation olympique formalise un contrat avec la fédération.

Enfin, dans l'objectif des Jeux Olympiques de 2024, il sera nécessaire d'organiser le plus tôt possible une dynamique autour d'une génération « Paris 2024 ».

Ce projet politique intègre aussi l'accompagnement et la structuration de nos Pôles France et de nos Pôles Espoir qui doivent viser l'excellence en étant des structures ouvertes aux échanges avec des experts étrangers.

Ce projet politique sera décliné en actions techniques tout au long de ce document. La réflexion de la direction technique nationale (DTN) s'est organisée autour de quatre grands axes. Ceux-ci ont fait l'objet de nombreuses réunions et consultations associant techniciens et élus.

I) La performance olympique à court terme, le programme d'excellence

II) Les parcours individuels des sportifs et les structures du Projet de Performance Fédéral, le programme d'accès vers le haut niveau

III) La formation des entraîneurs qui accompagnent la performance

IV) L'évaluation du Projet de Performance Fédéral

Afin de répondre à la demande du guide méthodologique, une partie spécifique sera consacrée au management de l'encadrement.

2. Le projet

Conformément aux directives ministérielles, le Projet de Performance Fédéral de la FFTT portant sur les deux olympiades 2017-2020 et 2020-2024 sera bâti sur deux programmes :

- Le programme d'excellence sportive visant essentiellement la première olympiade

- Le programme d'accession au sport de haut niveau visant notamment l'olympiade suivante

A la suite du bilan de l'olympiade 2012-2016, on peut énoncer un rappel des principes fondateurs de ce projet, qui reprennent pour la plupart les principes ayant prévalu à la rédaction du PES précédent.



3. Les Principes

Le premier principe est celui de concurrence permanente. Les sélections en Equipe de France seront basées sur des critères objectifs déterminés par la prise en compte des performances en compétition et sur le classement mondial.

Le second principe est celui de la protection de l'approche des compétitions. Les compétitions de référence constituant l'objectif premier de la FFTT, l'alternance entre phases de travail, compétitions et récupération sera privilégiée notamment par des allègements des calendriers.

Le troisième, en prolongement du précédent, visera à mettre au centre des préoccupations fédérales l'objectif olympique ; Tokyo 2020 puis les JO de 2024.

Enfin, le dernier principe visera à construire des parcours individualisés mais réalisés dans un cadre collectif, à l'image des pays dominants (Chine, Japon) qui ont solidifié leurs structures d'entraînement et n'ont pas laissé leurs sportifs se disperser au fil des dernières saisons.

En application de ces principes, quelques constats complètent l'approche du PPF pongiste.

4. Les Constats

Lors des derniers Jeux Olympiques à Pékin en 2008, à Londres en 2012 ou à Rio en 2016, nous avons observé qu'il n'existe pas de résultats spontanés : tous les joueurs médaillés avaient déjà réalisé des performances au plus haut niveau durant les olympiades précédentes.

Nous avons également constaté que les médailles individuelles à Rio ou à Londres n'échappent pas aux joueurs(ses) classés dans les dix premiers mondiaux, exception faite de la joueuse nord-coréenne qui obtient la médaille de bronze au Brésil.

Dans la compétition par équipes, à Londres et à Rio, nous avons remarqué que les équipes médaillées ne se situent pas au-delà de la 5^{ème} place du classement mondial chez les garçons et exceptionnellement à la 7^{ème} chez les filles (Allemagne) alors que toutes les autres équipes se situent parmi les 4 premières.

Nous concernant, notre positionnement en garçons (6^{ème}) nous laisse envisager (compte tenu de la moyenne d'âge de l'équipe) une progression durant les quatre prochaines années nous permettant d'accéder aux alentours des 4 premières places mondiales synonymes de chance de médaille. Par contre chez les filles, notre 17^{ème} place ne laisse pour le moment pas de grande perspective à ce niveau-là.

Individuellement, Simon Gauzy (22 ans) 14^{ème} joueur mondial se rapproche des critères des « médaillables » à condition qu'il reproduise les bons résultats dans les compétitions de référence continentales et mondiales. Notre champion d'Europe, Emmanuel Lebesson (28 ans) 29^{ème} joueur mondial devra se rapprocher du Top 10. La jeune génération composée de joueurs champions d'Europe juniors (Tristan Flore et Alexandre Cassin, 2 fois chacun) plus les 5 autres pongistes figurant parmi les 100 premiers mondiaux seront les athlètes potentiellement sélectionnables à l'horizon 2020.



Le groupe chez les garçons révèle une belle densité de joueurs autorisant la concurrence et constituant ainsi un vecteur essentiel de la performance de haut niveau.

En plaçant 3 joueurs parmi les 25 meilleurs mondiaux dont 1 parmi les 10, nous pourrions espérer une médaille par équipe et... pourquoi pas en simple.

Côté féminin, nous sommes à la fin d'une génération. Notre seule représentante aux Jeux Olympiques, Li Xue a terminé à une très bonne 9^{ème} place ; éliminée en 1/8^{ème} de finale, en ayant dominé en 1/16^{ème} la championne d'Europe, elle a ensuite décidé d'arrêter sa carrière. Notre seconde qualifiée s'était malheureusement blessée quelques jours avant le départ de la délégation aux JO. Elle a aussi souhaité faire une pause dans sa carrière.

A la suite de ces constats, quels objectifs pourrions-nous envisager ?

5. Les Objectifs

Garçons : l'objectif olympique étant posé comme référence, comment l'atteindre ?

Le chemin est balisé par des échéances intermédiaires telles que les championnats d'Europe où nous viserons le titre par Equipes. En individuel, nos joueurs devraient viser des podiums.

Dans les Opens puis dans les compétitions de référence, Il faudra hausser le niveau et viser les 8 premières places en simple (1/4 de finale), battre périodiquement, puis régulièrement des asiatiques pour ambitionner une médaille mondiale. Tout cela doit constituer notre fil rouge au quotidien.

Une stratégie spécifique sera élaborée autour des doubles où les médailles semblent accessibles sur le plan européen et mondial. Nous devons également constituer des doubles mixtes susceptibles de rentrer dans le programme du tennis de table aux JO.

Globalement, nous visons les quotas maximums de qualifiés aux JO de Tokyo pour les garçons, individuellement et par équipe. La médaille est possible si nous faisons converger programme technique et motivation intrinsèque forte des athlètes avec une vision et une organisation institutionnelle résolument tournée vers la réussite de l'équipe de France.

Filles : les 3 meilleures joueuses françaises qui évoluaient dans le TOP 100 ont mis fin à leur carrière en 2016. De fait, les « clefs de l'équipe de France » sont entre les mains des jeunes filles championnes d'Europe juniors par équipe en 2014, complétées par de jeunes seniors motivées et de grands espoirs plus jeunes pour l'Horizon 2024.

Nous viserons un meilleur positionnement européen et mondial. Notre jeune filière récemment reconstruite nous permet de nous projeter à l'horizon 2024. Pour le moment, nous nous contenterons de références continentales où nous devons viser les 5 premières places par équipes en 2020.

Améliorer notre position mondiale (24^{ème}) sera une tâche ambitieuse en regard du grand nombre de joueuses chinoises naturalisées et qui font les beaux jours de nombreux pays et notamment sur la scène européenne.



Les objectifs pour nos féminines au niveau européen : par équipe, atteindre les ¼ de finale et placer une de nos joueuses dans le TOP 20.

Les objectifs pour nos féminines au niveau mondial : par équipe, passer le « cut » des phases de groupe et intégrer les douze premières équipes et en individuel, placer trois ou quatre filles dans le TOP 100.

Ce travail de longue haleine devrait porter ses fruits et arriver à maturité pour les JO de 2024, soit un programme de huit ans avec des jeunes filles de 18 ans ou moins, l'objectif est ambitieux mais réalisable. Aux JO de Tokyo, étape intermédiaire dans cette programmation à moyen terme, nous viserons une ou deux qualifiées.

II- Le Programme d'Excellence Sportive

1. Les structures

La structure de référence pour la préparation au très haut niveau restera l'INSEP, véritable Pôle France de l'élite.

L'année 2016 a contribué à renforcer la légitimité de cette structure dans le parcours d'excellence avec la présence dans ses effectifs des deux champions d'Europe juniors (Alexandre Cassin) et seniors (Emmanuel Lebesson).

Toutefois, l'individualisation des parcours restera l'élément clé de la stratégie de préparation des meilleurs pongistes permettant, occasionnellement des périodes « hors structures » dans des projets qui devront obtenir la validation de la DTN.

Côté garçons, la « pyramide » existante sera conservée, avec le Pôles France de Nantes et le Pôle France « relève » de Tours.

Pour les féminines, l'objectif est de poursuivre la reconstruction d'une Equipe de France et de la filière en général, travail commencé dans l'olympiade précédente avec la redynamisation du Pôle France de Nancy, complété par une meilleure prise en compte de la spécificité féminine à l'INSEP sous deux formes distinctes : permanence des athlètes et regroupements ponctuels mais réguliers toutes les 6 semaines.

La stratégie pour les féminines ressemblera à terme au modèle des masculins mais nous devons procéder par étape et tout d'abord densifier nos effectifs de jeunes filles pouvant faire du haut niveau.

L'intensification de la mise en œuvre du double projet constituera une priorité tant chez les garçons que chez les filles.

La recherche de CIP, de Contrats d'images et de CAE, notamment chez les filles, ou la situation économique des clubs est de plus en plus précaire sera désormais systématisée.



Actuellement, la Fédération Française de Tennis de Table a validé 4 Pôles France :

- ✚ Le Pôle France Jeunes de Tours qui est mixte (4 à 6 athlètes)
- ✚ Le Pôle France de Nantes qui accueille les Garçons (10 athlètes)
- ✚ Le Pôle France de Nancy qui accueille les Filles (12 athlètes)
- ✚ L'INSEP (28 athlètes).

1.1. Le cahier des Charges commun de nos Pôles France (hors INSEP)

- La possibilité d'intégrer le Pôle France entre 11 et 16 ans (jusqu'à 17-18 ans pour les filles sous réserve d'une passerelle importante entre la structure d'entraînement local et le Pôle France).

Le maintien de nos Pôles France avec une dizaine d'athlètes :

- 3-5 meilleurs cadet(te)s français
- 3-7 Juniors (de juniors 1^{ère} année à Juniors 3^{ème} année)
 - Les juniors qui n'ont pu intégrer l'INSEP en Juniors 1^{ère} année ou Juniors 2^{ème} année pour les garçons et Juniors 3^{ème} année pour les filles mais qui souhaitent continuer à s'entraîner avec un projet fort et qui peuvent nourrir l'espoir d'intégrer l'INSEP en Juniors 2^{ème} année ou Juniors 3^{ème} année en garçons et en Seniors 1^{ère} année pour les filles.
 - Les juniors 1^{ère} année et 2^{ème} année, pas encore assez matures pour intégrer une structure moins familiale.

Une équipe d'encadrement :

- Un responsable / coordonnateur du Pôle France en lien direct avec la DTN, le Directeur du haut niveau et le responsable du Secteur Performance Jeunes. Le responsable/coordonateur travaille également en collaboration avec le capitaine des équipes de France Jeunes et Seniors ;
- Un ou plusieurs adjoints ;
- Un préparateur physique spécialisé dans le renforcement musculaire pour adolescent(e)s afin de les préparer à une carrière internationale en seniors ;
- Une relation avec des personnes spécialisées dans la préparation mentale ou la psychologie du sport afin d'accompagner les athlètes dans leur aventure ;
- Un médecin qui suit le groupe à l'année ;
- Un service médical pour gérer les blessures et le suivi médical réglementaire ;
- Des professeurs coordonnateurs du projet scolaire en lien avec les entraîneurs et les parents.

Une unité de lieu : Scolarité, Hébergement, Médical, Tennis de Table.

=> C'est le cas à Tours et Nancy. A Nantes, cette unité de lieu, avec la construction d'une salle spécifique TT, devrait exister en 2019.

Une adaptation de la scolarité en fonction des profils des sportifs :

Des horaires aménagés ne suffisent pas pour des athlètes à la carrière internationale dès l'âge de 14 ans. La Fédération Française de Tennis de Table essaie de créer un système autour des athlètes.



Nous privilégierons :

- Un professeur pour 4-5 élèves aux horaires qui permettent aux enfants de ne pas être pressurés durant la journée ;
- L'adaptabilité des professeurs aux absences régulières de nos athlètes (stages nationaux, internationaux, OPENS, ...);
- L'allègement de certaines matières avec le CNED ;
- La possibilité pour les élèves :
 - de travailler à distance ;
 - de récupérer les cours par visio-conférence si besoin ;
 - de suivre des études au CREPS le soir avec l'aide de tuteurs.

Il nous apparaît fondamental que nos athlètes suivent un cursus scolaire classique jusqu'au Baccalauréat, en aménageant au maximum leur emploi du temps. Ceci afin que leur scolarité ne soit pas un frein mais une source de satisfaction permettant à nos jeunes d'être non seulement équilibré(e)s mais aussi concentré(e)s pour s'entraîner.

Un programme d'entraînement annuel qui prendra en compte un tryptique incontournable => Entraînement, Compétitions, Récupération (dans un programme annuel décliné au quotidien) :

- ce programme et son contenu seront en lien avec la programmation et les directives des entraîneurs de l'INSEP ;
- des séquences de plusieurs semaines d'entraînement sans compétitions de référence qui seront partagés, à certaines périodes avec l'INSEP : Janvier (stage commun avec l'INSEP), Août, Longue période de stages internationaux à partir de cadets.

1.2. Le Pôle France Jeunes de Tours

Il a été créé durant l'Olympiade précédente pour assumer la demande croissante des jeunes garçons qui souhaitaient intégrer le Pôle France de Nantes. Aujourd'hui, il s'adresse aux garçons de 11 et 12 ans (catégorie minimes) et aux filles de 11 à 15 ans (catégories minimes et cadettes). Et dans l'idéal, il doit permettre d'intégrer le Pôle France de référence à Nantes pour les garçons et à Nancy pour les filles si l'on souhaite suivre le modèle de performance.

1.3. Le Pôle France de Nantes

Dédié aux garçons, les jeunes peuvent rentrer à 12 ans (Minime 2^{ème} année) ou 13 ans (Cadet 1^{ère} année), mais doivent l'intégrer au maximum à 14 ans (Cadet 2^{ème} année). A titre exceptionnel, ils peuvent rentrer à 15 ans, en Junior 1^{ère} année (dérogation si conditions d'entraînement requises au niveau inférieur et si participation à TOUS les stages nationaux les saisons précédentes).

- L'objectif du pôle : préparer les membres du pôle à une entrée à l'INSEP entre 17 ans et 19 ans, en effectuant au minimum 2 à 3 ans sur la structure afin de bien préparer l'entrée dans la structure parisienne.



Créer une passerelle dans la saison avec des invitations à des stages à l'INSEP et avec les Seniors.

1.4. Le Pôle France de Nancy

Dédié aux filles, les joueuses peuvent l'intégrer entre 12 ans (Minime 2^{ème} année) et 17 ans (Juniors 2^{ème} année) si l'entraînement (volume et qualité) le permet.

L'objectif du pôle sera de préparer les membres du pôle à intégrer l'INSEP en Seniors (l'idéal entre 18 et 21 ans), afin de concentrer dans cette structure les meilleurs potentiels féminins, suffisamment matures pour poursuivre un projet de haut niveau.

1.5. Le Pôle France INSEP

Ouvert aux meilleurs joueurs nationaux à partir de 17 à 19 ans (garçons) et 18 à 20 ans (filles), il héberge l'élite.

L'entraînement y est dirigé en permanence par les entraîneurs nationaux sous la tutelle d'un entraîneur expert chinois (ancien membre de la DTN Chinoise) par accord préalable entre les deux fédérations.

Le double projet y trouve toutes les applications possibles.

Il est un lieu d'accueil des stages nationaux et d'échanges internationaux au plus haut niveau et constitue la base logistique de l'équipe de France.

Constat : celles et ceux qui obtiennent des médailles en cadets ne confirment pas forcément ce niveau en Seniors. Par contre ceux qui obtiennent une médaille en simple en juniors sur la scène européenne évoluent souvent par la suite en équipe nationale seniors de leur pays et apparaissent parmi les 100 meilleur(e)s mondiaux(ales). Ceux qui intègrent le TOP 50 Européen ont souvent obtenu une médaille d'Or ou d'Argent aux Championnats d'Europe Juniors en simple Juniors.

C'est pourquoi, la DTN/FFTT sera extrêmement vigilante dans la formation de nos cadets et juniors pour qu'au final, le point de passage qui paraît obligatoire pour franchir le cap en seniors, à savoir au moins un podium en simple juniors aux Championnats d'Europe soit atteint en filles et en garçons au moins une fois par olympiade.

2. Les Effectifs

Au plus haut niveau, pour les JO de 2020 et 2024, tous les joueurs(ses) sont déjà identifiés, soit actuellement à l'INSEP et en Equipe de France (moyenne d'âge 22 ans) soit actuellement en formation dans les Pôles France (Nantes et Nancy) de 14 à 17 ans.

Pour Tokyo, un groupe de 6 à 8 joueurs et de 3 à 4 joueuses sera défini, assujetti à un programme particulier et ciblé destiné à optimiser leur préparation en vue de l'échéance olympique.

3. Les Calendriers : Stages et Compétitions

3.1. Les stages

En renforçant nos partenariats avec les nations phares (Chine, Japon, Corée et meilleures nations européennes), nous mettrons en place des stages de longue durée sur des centres d'entraînement particulièrement opérationnels et des échanges en vue de pérenniser un travail commun avec ces pays.

La présence de notre entraîneur expert chinois nous permet notamment une collaboration optimale avec les équipes de Chine A et B à raison d'une fréquence bi annuelle de 20 à 30 jours.

Ces stages, adaptés selon les niveaux concernent l'élite masculine et féminine ainsi que les juniors garçons et filles.

Nous devons également renforcer le travail en commun sur la filière en décloisonnant les catégories (Juniors/Cadets, voir meilleurs minimes) et faire des regroupements travail/compétitions permettant d'avoir une vision claire des niveaux, des capacités de travail et des motivations de nos athlètes. Dans un premier temps, nous effectuerons annuellement un stage en Janvier de 2 à 3 semaines, suivi ou non d'une compétition type Top 16 ou moins en fonction de la densité de la catégorie.

Ceci permettra de créer le champ d'observation servant aux propositions d'entrée sur les pôles France, renforcé par les résultats nationaux (Championnats de France) et internationaux de la saison (OPENS, TOP Européen, voire CEJ).

3.2. Les compétitions

L'objectif sera de faire moins de compétitions, plus/mieux ciblées, préparatoires aux grandes échéances.

Ce n'est pas tant le nombre de rencontres qui est à remettre en cause mais la planification de ceux-ci en tenant compte des enjeux différents. Les déplacements incessants, les lieux de vie changeants, l'absence de stabilité d'entraînement, d'une compétition à une autre et aux logiques différentes, sans réel fil conducteur, sont néfastes et usent les joueurs à terme.

Il conviendra également de prendre en compte et de mesurer les conséquences de la modification du classement mondial devant intervenir en Janvier 2018.

En année préolympique, nous devons gérer la saison avec le double objectif de la préparation et de la performance internationale.

C'est également pour cette raison que le calendrier national doit pouvoir offrir la souplesse et la liberté nécessaires à la poursuite de cet objectif.

Il faudra se centrer sur les compétitions de référence et y rechercher médailles et victoires.

Un travail concerté avec toutes les parties prenantes devra nous amener à élaborer un calendrier optimal de rencontres permettant les rassemblements en stages des équipes de France.

A l'heure actuelle, toutes les périodes et facteurs de la performance sont mélangés. On s'entraîne, on joue en compétition puis on se repose dans des intervalles temps non clairement identifiés. Il sera proposé de revoir ces grands principes de façon rationnelle : entraînement puis compétition puis récupération.

Dans ce but, une consultation nécessaire avec les clubs et les instances fédérales déconcentrées aura lieu.

4. Evolution des contenus de la préparation des sportifs

Nous allons mettre en place un référentiel commun de compétences par âge et par niveau, progressivement enrichi par les recherches des entraîneurs.

Cet outil garantissant la formation et le développement harmonieux sur tout le territoire et partagé, au moyen des formations par l'ensemble des cadres techniques dans l'hexagone. Ce travail sera basé sur le toilettage de la route du haut niveau technique : contenu pragmatique des documents pour une utilisation standard et des consignes claires.

Nous devons également nous assurer des bonnes dispositions physiques de nos athlètes qui intègrent les structures d'entraînement en systématisant la passation des « tests prophylactiques ». Ce recueil de données permettra de contrôler, d'alerter et de remédier aux carences identifiées.

Ceci se fera par la construction d'un outil de validation du travail physique tout au long de la filière de formation de nos athlètes.

Nous manquons pour le moment d'une vision claire du chemin vers le haut niveau, des prérequis réaffirmés et travaillés sur nos structures. Il y a actuellement beaucoup de disparités sur ce sujet sur lequel il est désormais nécessaire de statuer. Bon nombre de collègues sont en attente d'un outil élaboré sur cette question et sur des séances pragmatiques s'y rapportant. Notre préparateur physique sera chargé de ce dossier.

Enfin, nous nous assurerons de la réelle motivation des joueurs et de leur adhésion au projet fédéral.

Certaines nations phares en termes de médailles aux JO ont entrepris ce travail collectif et individuel, garant de tous les efforts entrepris par les uns et les autres dans un objectif partagé.

5. Evolution du cadre « environnemental »

Ces réflexions doivent nous permettre de parvenir à une meilleure maîtrise du calendrier en faisant évoluer :

- L'évolution de certaines compétitions nationales (critérium fédéral notamment) ;
- Le championnat promotionnel des clubs ;
- Le conventionnement des sportifs de haut niveau avec les clubs et la FFTT exprimant de façon explicite l'adhésion au projet « olympique » de toutes les parties concernées ;
- La mise à disposition des joueurs par les clubs sur toute la phase de préparation olympique ;
- La « protection » des joueurs du groupe France, par un aménagement de leur calendrier, particulièrement en saison préolympique ;



- Un renforcement de l'identité de l'Equipe de France (construction d'un groupe cible, cohésion de groupe, partage des valeurs, promotion de l'Equipe de France).

Plusieurs hypothèses sont actuellement à l'étude sur ces différents dossiers.

III- Le Programme d'Accession au sport de Haut Niveau

Ce programme se décompose lui-même en deux parties, détection et accession proprement dite au haut niveau, et est identifié au sein de l'organigramme technique en tant que « Secteur Performance Jeune ».

Durant les 4 dernières olympiades, le projet « détection » a été considéré comme un projet à part entière avec son propre fonctionnement. Le bilan de ce projet est positif, aucun joueur ou joueuse de haut niveau actuel n'est passé au travers des mailles du filet de cette filière.

Afin d'amener de la cohérence dans notre projet global d'accès vers le haut niveau, il nous apparaît important de faire évoluer cette organisation.

A ce titre, nous l'intégrerons dans le Secteur Performance Jeune, afin que les espoirs identifiés et avec un profil très intéressant soient directement immergés avec les jeunes non pas de leur âge mais de leur niveau.

1. La détection

1.1. Le bilan actuel

Les points à améliorer : le coût par individu détecté (pour les clubs, les ligues mais aussi pour la Fédération), l'investissement important de l'entraîneur : il y a peu de formation et/ou de plan de carrière pour les entraîneurs qui ont formé plusieurs joueur(se)s sélectionné(e)s dans le projet entre 2001 et 2016. Un gros investissement financier de la part des parents, pas assez de responsabilités données aux échelons intermédiaires entre le club et la Fédération : les Comités Départementaux et les Ligues. Suite à un déséquilibre observé chez certains jeunes athlètes (cumul entraînement, stages, compétitions et déplacements chronophages), l'équipe d'encadrement sera attentive à l'harmonie des premières années de pratique ceci afin qu'un équilibre soit trouvé et permette une meilleure récupération.

Plusieurs points forts à mettre en exergue pour continuer à les renforcer : l'apprentissage plus précoce des « règles d'accès vers le haut niveau » et la découverte du niveau international avant la catégorie cadet(te)s. Le niveau moyen des joueur(se)s a évolué, la qualité et la quantité d'entraînement se sont améliorées entre 10 et 18 ans. Une culture de l'entraînement (dans ses 4 paramètres : physique, psychologique, tactique et technique) a émergé. La concurrence pour la sélection des équipes de France en cadets et juniors est plus accrue. La plupart de nos jeunes brillent dans les compétitions dans les petites catégories : Euromini Champ's (11 ans et 12 ans) et Masters (11 ans).



La meilleure joueuse européenne (Pétrissa SOLJA, Allemagne), née en 1994) et le meilleur joueur européen né en 1994 (Simon GAUZY, France) ont gagné la première édition des Euromini Champ's en 2005. Cette compétition est aujourd'hui un des indicateurs (même s'il ne doit pas être le seul) pour les jeunes qui, ensuite, apparaissent sur les podiums cadets et juniors aux Championnats d'Europe Jeunes.

Les jeunes détectés et sur lesquels la Fédération Française de Tennis de Table a investi se retrouvent dans les équipes de France Cadets, Juniors, Seniors Messieurs et Dames.

1.2. Pour la saison 2016-2017

A titre d'exemple, l'équipe de France cadettes pourrait être constituée de **4** joueuses/6 issues de la détection ; pour les cadets **4/5** ; pour les juniors filles **4/7** ; pour les juniors garçons **3/7** ; pour les seniors Dames **5/6** et pour les seniors Messieurs **5/8**. Soit un total de 25 joueurs issus de la détection sur 39 joueurs.

Cette proportion est significative aujourd'hui d'un suivi des meilleurs des petites catégories jusqu'à la catégorie Juniors. Néanmoins, notre Projet de Performance Fédéral doit permettre de ne laisser personne passer à travers les mailles du filet.

C'est pourquoi notre programme « détection » doit se réaliser de Poussins à Minimes (Cadettes pour les filles). Cela ne veut pas dire que l'enfant commence le tennis de table en minimes ou cadets mais que son investissement et sa progression tardifs permettent de le détecter plus tard dans la filière. Les régions auront donc un rôle prépondérant à jouer entre 7 et 12 ans pour les garçons et 7 et 14 ans pour les filles. Ce dispositif doit être appréhendé comme un système en permanence ouvert, par toutes nos ligues.

A ce titre, le projet va évoluer et se découper en 3 étapes :

1.2.1. La découverte du ping pour les petits

4-8 ans (programme Premiers Pas Pongistes) : accueil des « petits » dans les clubs et intervention auprès des écoles.

Les actions envers ce jeune public, qui ont connu un engouement entre 2009 et 2012 se sont essouffées. Un cadre de la DTN sera responsable de la relance de ces actions et s'associera aux responsables détection des (nouvelles) ligues régionales. Les outils au service des éducateurs/animateurs dans les clubs ou auprès des écoles seront renouvelés. Cette action permettra de faire découvrir notre activité au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire. 10 000 jeunes peuvent être concerné(e)s. Un recensement sera réalisé à la fin de chaque saison ainsi qu'un suivi pour évaluer le nombre de licencié(e)s la saison suivante.

Le rôle des entraîneurs de club sera prépondérant dans la détection des profils susceptibles d'intégrer le niveau 2 et de participer à des actions départementales et régionales.



1.2.2. La détection des jeunes talents : 8-10 ans

Tout comme la première étape, elle sera organisée en partenariat avec les ligues régionales. Un planning par saison sera établi par le responsable national de la détection. L'objectif étant d'élargir la masse de joueur(se)s suivis à ce niveau et à la fin de chaque saison (juillet), un groupe d'au moins 50 garçons et filles devrait être identifié et suivi au plan local afin de réduire les déplacements pour les regroupements, stages et compétitions qui se déroulaient auparavant au niveau national.

Un regroupement interrégional sera organisé pour les années d'âge concernées une fois par saison (les dates, le format et le nombre de stages seront définis dans les directives envoyées aux ligues à l'été 2017).

Les années d'âge concernées par ce programme sont des enfants de 8 et 9 ans. Par rapport aux années de l'Olympiade : 2017 => 2008 et 2009 ; 2018 => 2009 et 2010 ; 2019 => 2010 et 2011 ; 2020 => 2011 et 2012, 2021 => 2012-2013.

3000 à 3500 jeunes seront impliqué(e)s dans le système de détection entre les actions départementales et régionales.

Ces 2 premiers niveaux seront gérés par les ligues. Elles auront plus de responsabilités à travers une convention signée entre la Ligue et la Fédération.

La détection au niveau régional sera organisée par le coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale, accompagné par un référent « détection » qui aura une part de son temps de travail consacré à ce domaine et rendra compte au responsable national. Le troisième cadre technique investi dans ce projet sera l'entraîneur, responsable du Pôle Espoir de la région. Il apportera son expertise dans les regroupements et stages régionaux de la détection dans les domaines physiques, psychologiques, tactiques et techniques. Tous ces outils sont indispensables pour que les jeunes évoluent le mieux possible tout au long de leur carrière dans notre dispositif fédéral afin que leur apprentissage de base ne soit pas un frein à une carrière de haut niveau en seniors.

Cette étape marquera le début de l'implication et de la formation des éducateurs de club concernés par le projet via un potentiel détecté.

1.2.3. La préparation à l'entraînement : 10-12 ans

Le responsable national sera l'acteur principal de l'organisation de cette étape. C'est la période charnière pour préparer le passage du jeune talent à une intégration dans la filière d'accès au haut niveau. Une participation aux stages nationaux, notamment durant l'été, associée à un stage international nous permettra d'évaluer la motivation du jeune pongiste et de son environnement pour l'activité. De plus, le responsable national proposera des stages dans les Pôles France avec un groupe ciblé, ceci afin de préparer les membres de ce groupe à l'étape suivante.

L'entraîneur du Pôle Espoir devra organiser la venue du ou des jeunes détectés sur le plan national au sein du Pôle Espoir, une fois par semaine si possible.

Si le Pôle Espoir est trop loin géographiquement, l'accueil pourrait se dérouler durant une semaine. Le travail sur les fondamentaux sera accentué en lien direct avec les directives nationales.

Néanmoins, la coordination de la saison du joueur sera dévolue à l'entraîneur du club ainsi qu'au référent régional de la détection, sous la houlette du coordonnateur de l'ETR. Cette équipe prendra les mesures nécessaires pour équilibrer les temps d'entraînement, de compétition et de repos de l'athlète en concertation avec le responsable national de la détection, ainsi que de son suivi scolaire en collaboration avec ses parents (la notion de calendrier partagé est évoquée pour un suivi des actions).

Dans certaines régions, on pourrait viser à un aménagement des horaires de certaines classes primaires pour que les meilleurs s'entraînent 2 x 1h30, plutôt que 1 x 3h/jour dès le CM1, et ce, au moins 2 ou 3 fois par semaine pour permettre aux jeunes d'avoir 10 ou 12h d'entraînement / semaine. On notera ainsi un équilibre horaire plus approprié à cette catégorie d'âge.

Néanmoins, dans la mesure où nous recherchons l'individualisation du parcours des athlètes, les énergies se centreront autour de sa progression et de sa capacité à durer dans le temps tout en visant à le protéger d'un excès d'individualisme trop précoce.

Un cahier des charges des responsables à chaque niveau, a été élaboré pour préciser les rôles et des missions.

L'ensemble de ces missions seront intégrées à part entière dans les missions de l'ETR, sous la responsabilité du coordonnateur. Elles constitueront une priorité au niveau régional. Il est nécessaire de créer du lien entre la Fédération Française de Tennis de Table, les Ligues, les Comités Départementaux et les Clubs via les dirigeants qui devront être impliqués et concernés par la détection de nos potentiels.

Une réflexion régionale doit être engagée pour la valorisation des entraîneurs intégrés dans le dispositif régional et qui s'engagent à accompagner leurs jeunes au niveau national.

La création d'un réseau de cadres nationaux « experts dans la détection » pourrait devenir un objectif durant l'Olympiade. Ils pourraient devenir le relais du responsable national.

Nous veillerons à valoriser le travail des entraîneurs (détecteurs/formateurs) ainsi qu'à faire de nos futurs athlètes de « bonnes personnes ». Les valeurs éthiques, civiques et sportives seront au cœur de leur formation en plus de tous les aspects techniques.

Les critères indispensables pour la détection de jeunes à fort potentiel : *l'environnement (famille, entraîneur, club), le goût de la compétition et le duel, le sens du jeu, la capacité d'anticipation, la lecture de la balle, l'engagement physique, la fluidité, les qualités de vitesse, les qualités de déplacement/appuis, le relâchement, l'utilisation du rythme, le bon tempo, la maîtrise corporelle, la capacité à apprendre vite. Actuellement un travail est réalisé sur les « âges d'or de l'apprentissage », il sera décliné plus précisément dans les « directives techniques nationales » qui seront diffusées aux cadres dans les ligues pour donner une cohérence nationale au projet.*

L'évaluation des athlètes se réalisera tout au long de leur parcours, d'une part grâce aux résultats aux différentes compétitions mais aussi par rapport à leurs comportements à l'entraînement, en stage, en dehors du tennis de table ainsi qu'à l'accompagnement quotidien de leur environnement.

2. L'accession vers le haut niveau

Cette étape concerne les jeunes de **12 à 18 ans** : les Minimes (12-13 ans), les Cadet(te)s (13-14 ans) et les Juniors (15-18 ans).

Un tuilage entre le 3^{ème} niveau de la « détection » et les Minimes (-13 ans) sera effectué en permanence entre les deux cadres référents au niveau national afin de coordonner les actions (stages nationaux et/ou internationaux, compétitions internationales, OPENS, ...) et d'agir en cohérence pour la progression des athlètes.

En plus de l'étape « détection » qui nous permettra de travailler plus en amont avec nos espoirs, nous nous réservons la possibilité de détecter des profils en minimes garçons (12 ans) et en cadettes (14 ans) si les joueur(se)s ont commencé plus tard mais qu'ils rattrapent leurs concurrents nationaux. Ils pourront être invités en stage national dans les Pôles France pour une évaluation de leur niveau, de leur investissement et de leur motivation.

A partir de 12 ans, les athlètes peuvent intégrer un Pôle Espoir ou le Pôle France Jeunes de Tours (garçons et filles). Dans ce cadre-là, il/elle pourra être invité(e) à des stages au Pôle France Jeune de Tours si il/elle est membre d'un Pôle Espoir ou aux Pôles France de Nantes pour les garçons et de Nancy pour les filles si il/elle est membre du Pôle France Jeune de Tours.

Ces jeunes pourront être sélectionné(e)s pour des actions internationales : stages et OPENS.

A partir de 13 ans pour les garçons et **de 14 ans** pour les filles, il apparaît important d'intégrer un Pôle France. Ces années d'âge peuvent être reculées sous conditions :

- L'athlète n'est pas prêt à intégrer la structure fédérale, il faut lui laisser du temps ;
- Sa structure d'entraînement est adaptée à un entraînement quotidien qui remplit les conditions nationales ;
- Il s'engage, avec son environnement, à se déplacer en stage national dans le Pôle France de référence à un rythme proposé par le responsable du Secteur Performance Jeunes, en accord avec les responsables des Pôles France.

Que ce soit dans le cadre de la détection ou de l'accès au haut niveau, le Secteur Performance Jeunes travaille avec :

2.1. Les Clubs, les Centres Régionaux d'Entraînement, les Pôles Espoirs

Si la relance, la diversité et les groupes d'entraînement remplissent les critères. Ils permettent de :

- 1) Maintenir les Benjamins (-11 ans), le plus longtemps possible dans leur structure, géographiquement proche de la famille, avec des passerelles avec le Pôle Espoir.



Si les parents habitent à proximité de la structure, on privilégiera le club (3-4 fois/semaine) et le Pôle Espoir (1 à 2 fois/semaine) ; en fonction du niveau et de l'âge. Si les parents sont plus éloignés, les CTS et le référent détection essaieront de trouver une solution pour s'y déplacer au moins 1 fois/semaine (le mercredi = 3 à 4h d'entraînement) ou que le jeune y aille durant une semaine.

2) Organiser pour les Minimes garçons et les Cadettes, s'ils/elles sont maintenu(e)s dans leur club, des passerelles entre le club et le Pôle Espoir ou entre le club et le Pôle France.

Les entraîneurs de club : afin de continuer leur formation, initiée à l'étape de la détection, ils seront invités à participer aux actions du niveau national (stages ou OPEN quand leur joueur(se) sera sélectionné(e)). Ils seront invités à discuter avec les entraîneurs des Pôles Espoirs, des Pôles France ou les entraîneurs nationaux pour mieux appréhender le système fédéral et de sélections ainsi que pour se former. Ces échanges peuvent aussi permettre aux entraîneurs des niveaux supérieurs de sensibiliser les entraîneurs du niveau local au fait que l'individualisation de l'entraînement peut être une bonne organisation dans les premières années de la formation mais il paraît important dans les petites catégories d'évoluer avec des groupes mixtes afin de développer des capacités d'adaptation et de tolérance pour leur avenir.

2.2. Les Pôle Espoirs

Actuellement, la FFTT comptabilise 17 Pôles Espoirs dans 12 régions. Certaines régions, comme le Grand Est avec la fusion des 3 anciennes régions comptabilisent actuellement 3 Pôles Espoirs.

Dans le cadre du Projet de Performance Fédéral et d'ici la fin de l'Olympiade, la Fédération Française de Tennis de Table réduira à 12, le nombre de Pôles Espoirs (1 par Ligue sauf Corse). Ceci en conservant éventuellement le nombre de sites d'entraînement de qualité avec hébergement ou non, afin de faciliter le rapprochement géographique pour les plus jeunes et de baisser les coûts pour les familles.

2.2.1. Le schéma proposé

Un Pôle Espoir institutionnel identifié au niveau de la Ligue et éventuellement délocalisé sur plusieurs site(s). Chaque Ligue obtient une reconnaissance « Pôle Espoir » qui répond à un cahier des charges défini mais elle l'organise sur son territoire avec ses propres moyens : humains, financiers, logistiques, ... Elle peut définir plusieurs niveaux de labellisation pour ses sites, en fonction des critères de qualité fixés par la Fédération Française de Tennis de Table et par la Ligue.

Afin de ne freiner aucun athlète évoluant dans son dispositif en raison de son âge ou de sa situation géographique, ces sites pourront être reconnus à la fois Centres Régionaux d'Entraînement (accueillant les - 11 ans) et Pôles Espoirs (accueillant les + 11 ans).

Un jeune de - 11 ans, ne peut intégrer ni un Pôle Espoirs en internat, ni les listes du Ministère mais en intégrant un Centre Régional d'Entraînement, il apparaît clairement identifié au niveau national et peut profiter de l'entraînement dispensé dans le Pôle Espoir en fonction de sa situation géographique.

Dans chaque ligue, la qualité de « Pôle Espoir » et le dispositif d'accès vers le haut niveau (Plan de performance régional) devront être présentés pour être validés par la Fédération Française de Tennis de Table au plus tard en avril 2018 :

- **Un site avec hébergement et horaires aménagés** offrant la possibilité de s'entraîner 7 à 8 fois dans la semaine (représentant 15-18h/semaine, dont 25-30% de travail physique) avec un entraîneur référent au niveau de la Ligue et un suivi scolaire adapté à des sollicitations nationales (stages) ou internationales (stage et OPENS). L'organisation de l'entraînement s'effectuera en séances communes, séances individualisées, leçons avec relanceurs et panier de balles (25% du temps de travail global).

- Une unité de lieu sera privilégiée pour éviter les déplacements chronophages (entraînement, scolarité, hébergement).
- Le groupe sera composé principalement de jeunes de 11 à 15-16 ans (avec une prédilection pour les moins de 13-14 ans, afin de faciliter une intégration dans les Pôles France à court terme).
- L'accueil obligatoire des jeunes de moins de 13 ans qui ne sont pas rentrés dans la structure mais qui apparaissent parmi les meilleur(e)s français(e)s dans leur catégorie. Il faut leur donner une chance d'intégrer le « système », par des entraînements hebdomadaires.
 - Accepter que pour certains l'entrée en Pôle puisse être plus tardive.
- L'accueil régulier d'un jeune du groupe national ou régional « préparation à l'entraînement » (10-12 ans), le préparant ainsi à une entrée prochaine.

- Possibilité de reconnaître des sites stratégiques (clubs ou centres de formation ou en partenariat avec des Comités Départementaux) comme sites d'entraînement intermédiaires entre ce qui est proposé au niveau de la détection et les contraintes du Pôle Espoir.

- Le cahier des charges de ces structures délocalisées, souples et adaptables sera réalisé par les Ligues en fonction de leur volonté de maillage de leur territoire et permettre ainsi à un jeune, quel que soit sa situation géographique, de s'entraîner tous les jours à partir de la catégorie benjamin.
Il devra être validé par la Fédération.
- L'entraînement sera quotidien et devra préparer à une entrée en Pôle Espoir ou en Pôle France.
- Des passerelles avec le Pôle Espoir et le Pôle France de référence seront obligatoires.
- Ces structures devront mettre en place une convention avec la ligue.

Les Pôles Espoirs, même s'ils sont organisés par les Ligues, répondent à des critères nationaux et représentent, à la suite de la détection, la seconde marche de l'accession vers le haut niveau. A ce titre, ils doivent remplir plusieurs obligations pour garder leur reconnaissance.

- Un jeune au minimum devra être admis durant l'olympiade dans un Pôle France (preuve de la qualité de la formation de ce Pôle Espoir).



- Une collaboration permanente avec les Pôles France : Organiser un déplacement des meilleurs potentiels (éventuellement accompagnés de l'entraîneur référent) au moins une fois par saison dans le Pôle France afin de faire découvrir la structure.

- Un accompagnement pour les parents (indispensables au bon fonctionnement de notre dispositif) afin de les préparer progressivement à la carrière de leur enfant mais aussi pour leur donner les outils les plus adaptés pour qu'en dehors de la salle de tennis de table, ils soutiennent et accompagnent leur enfant du mieux possible.

Le Pôle Espoir n'est pas un club mais un outil de travail qui doit être considéré comme tel par les jeunes et les entraîneurs. Ces derniers seront au service du projet national décliné sur le plan régional.

Cette organisation, gérée par les Ligues peut ainsi accueillir entre 10 et 30 jeunes dans ces structures d'entraînements et permettre au plus grand nombre de s'entraîner dans de bonnes conditions et surtout quotidiennement tout en réduisant les distances, les coûts et les déperditions de temps.

2.2.2. Objectifs des Pôles Espoirs

- **Une volonté nationale** de faire émerger les futurs titulaires des équipes de France Jeunes et à terme l'équipe de France Seniors, en collaborant avec les Pôles France.

- **Une dynamique régionale** : si on part du principe que chaque Pôle Espoir avec internat peut accueillir entre 10 et 15 jeunes, nous aurons ainsi plus de 120 athlètes qui s'entraîneront 15h et plus/semaine dans nos 12 Pôles Espoirs. A cela pourraient se rajouter des sites d'entraînements quotidiens labellisés par les Ligues et cela représentera plus de 250 jeunes s'entraînant tous les jours. L'ensemble du territoire ainsi maillé, il paraît improbable qu'un(e) jeune talentueux(se) échappe à la dynamique fédérale.

A partir de ce constat, la pyramide étant respectée, tous ne rentreront pas en Pôle France mais souhaiteront continuer à s'entraîner quotidiennement tout en profitant d'un aménagement horaire pour réussir leur scolarité. C'est pourquoi, les Pôles Espoirs pourront, à titre exceptionnel, garder leurs meilleurs profils de niveau national après 15-16 ans si les juniors concernés apparaissent parmi les 30 meilleurs juniors français(es). Ce dispositif permettra de relever le niveau national moyen, de donner une chance supplémentaire à ceux qui n'auraient pas été sélectionnés en Pôle France à l'année N, de retenter leur chance à l'année N+1.

S'ils ne rentrent pas dans ce cas de figure, ces juniors peuvent aussi devenir partenaires d'entraînement dans notre discipline qui demande beaucoup de travail individualisé sur relance. Ils augmentent la qualité d'entraînement du Pôle Espoir qui peut devenir ainsi plus attractif pour les plus jeunes. Le Pôle Espoir peut aussi accueillir les juniors garçons ou filles qui viennent de quitter les Pôles France.



La Fédération Française de Tennis de Table devra collaborer avec les Pôles Espoir et/ou les clubs pour que les jeunes de 14 à 19 ans qui ne sont pas en équipe de France mais qui évoluent parmi les 5-10 meilleurs français de leur catégorie puissent continuer à s'entraîner dans des conditions optimales tout en poursuivant un double projet. Ces joueur(se)s permettront d'élever le niveau national moyen en seniors, de créer de la concurrence, de faciliter la relance des potentiels dans les structures.

2.2.3. Les entraîneurs des Pôles Espoirs

En plus de la responsabilité de sa structure, l'entraîneur du Pôle Espoir devra essayer de se ménager plusieurs temps durant la saison :

- participer à la formation annuelle des entraîneurs des Pôles Espoirs organisée par la FFTT (obligatoire) ;
- accompagner ses joueurs au Pôle France Jeune de Tours et/ou au Pôle France de Nantes ou Nancy pour observer l'entraînement, apprendre, échanger... au moins une fois dans la saison et permettre aussi à ses meilleurs profils de découvrir la structure. Les jeunes pourraient ensuite s'y déplacer seuls (la participation des jeunes des Pôles Espoirs à des stages nationaux sera obligatoire et prend le pas sur les autres stages organisés par la Ligue ou le Pôle Espoir) ;
- accepter les sollicitations pour les stages nationaux ou les sorties internationales dans la mesure de son emploi du temps ;
- discuter avec les entraîneurs nationaux durant les compétitions nationales et les entraîneurs étrangers pendant les compétitions internationales (Championnats d'Europe Jeunes ou un OPEN) ;
- sur le plan local, il serait approprié qu'ils puissent se déplacer dans les clubs ou les départements pour observer les futurs profils qui pourraient intégrer le Pôle Espoir et discuter avec les entraîneurs des clubs durant les compétitions régionales et nationales ;
- dans l'idéal, le coordonnateur du Pôle Espoir ne devrait pas être l'entraîneur principal de la structure. L'entraîneur doit être soulagé des tâches administratives pour pouvoir se consacrer à l'entraînement.

2.3. Les structures spécifiques (ultramarins, pôle Sud, handicap)

2.3.1. Le Pôle Ultramarin de PACA

Pour l'Olympiade à venir, ce Pôle Espoir deviendra le Pôle référent pour nos territoires d'Outre-Mer. En effet, nous recevons ponctuellement des demandes de jeunes joueurs à potentiel avéré qui ne peuvent plus s'entraîner dans leurs clubs d'origine en Outre-Mer et en accord avec la Ligue de PACA, il a été décidé de les accueillir en métropole au Pôle Espoir de Boulouris. Un cahier des charges sera néanmoins réalisé en collaboration avec le CREPS et une attention toute particulière sera apportée à l'accueil permanent de ces jeunes loin de leur famille.



2.3.2. *La création d'une structure nationale d'entraînement au Sud de la France*

Actuellement, la Fédération Française de Tennis de Table compte quatre Pôles France, tous situés dans le nord de la France. Cette implantation géographique se justifie par le fait qu'aujourd'hui la majeure partie des jeunes répertorié(e)s sont issu(e)s du nord de la France. Néanmoins, il nous apparaît important de créer une structure d'entraînement dans le sud de la France. Actuellement plusieurs potentiels du sud apparaissent dans les listes jeunes mais l'accessibilité de ces Pôles, trop éloignée géographiquement, nous oblige à les garder dans les Pôles Espoirs en attendant qu'ils soient suffisamment grands et matures pour se déplacer seul à l'autre bout de la France (avion/train entre Toulouse, Montpellier, Toulon, Marseille et Nantes, Nancy ou Tours).

Un premier contact avec les clubs de Nîmes (Pôle Espoir LR) et Montpellier (Centre Régional d'Entraînement LR) a été établi pour rendre accessibles ces deux lieux d'accueil pour ces espoirs. Un cadre technique sera chargé d'élaborer une proposition de fonctionnement de cette future structure.

Objectifs :

- Souplesse de la structure tout en fournissant un volume adéquat en fonction de l'âge des jeunes ;
- Accueil d'un à deux jeunes par saison en fonction des besoins (acceptation qu'une saison, personne ne rentre) ;
- Organisation entre les 2 structures : Nîmes (filles), Montpellier (Garçons) ;
- Travail en concertation avec la DTN afin de développer et d'organiser ce site dans le sud durant l'Olympiade.

Enfin, il est à noter que l'ensemble de nos structures de formation pour les pongistes de -18 ans devront être organisées pour accueillir l'ensemble de nos publics ciblés dans le cadre de l'accès au haut niveau. Au niveau régional, l'accueil de sportifs en situation de handicap est grandement encouragé, quel que soit leur âge, si le niveau de l'athlète est en adéquation avec le niveau moyen du groupe d'entraînement et que son accueil est en adéquation avec son handicap.

Cette ouverture peut se décliner en accueil au quotidien ou en invitation ponctuelle (au même titre que nos potentiels dans le cadre de la détection) et elle paraît indispensable pour intégrer nos champions ou futurs champions handisport dans nos structures valides.

IV – Le Suivi Socio Professionnel

1. L'objectif du dispositif

Permettre aux Pongistes de Haut Niveau la conduite de leur « double Projet » par la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé, en lien avec les différents interlocuteurs potentiels.

Cet accompagnement, selon les âges et l'évolution des pongistes s'effectuera dans les domaines suivants :

- ✚ Scolarité primaire
- ✚ Etudes secondaires
- ✚ Etudes supérieures et Formation professionnelle
- ✚ Recherche d'emploi (insertion professionnelle)
- ✚ Reconversion
- ✚ Aide à l'élaboration de des dossiers spécifiques
- ✚ Aide à la recherche de financements et au financement de formation.
- ✚ Mise en œuvre d'aides personnalisées : aides sociales, aide au projet sportif, aide à la formation, aide à l'emploi (voire primes à la performance).

2. Les spécificités du Tennis de Table

Dès l'entrée dans le PPF, les jeunes joueurs doivent supporter des volumes d'entraînement très contraignants et des calendriers très denses. La scolarité et la poursuite d'études non aménagées s'avèrent totalement incompatibles avec cette pratique d'accès vers le haut niveau et a fortiori avec la pratique à haut niveau. Généralement, les aménagements souhaités sont plus lourds que ceux réservés à la population traditionnelle des SHN de la plupart des autres disciplines à cet âge.

De plus, beaucoup de joueurs acquièrent assez rapidement un statut professionnel dans leur discipline.

A partir de ces contraintes fortes, un suivi hyper individualisé est généralement nécessaire à l'accompagnement des projets de ces sportifs.

3. La scolarité primaire

Les plus jeunes sportifs concernés identifiés dans les opérations de « Détection » se situent généralement dans une tranche de 8 à 11 ans soit dans les classes de CE1 ou CE2, CM1 ou CM2.

A ce niveau de pratique, en raison de volumes d'entraînement et d'un calendrier déjà très conséquents (environ 36 à 40h d'activités scolaires et sportives hebdomadaire au total, hors compétitions), certains jeunes peuvent manquer plusieurs journées de classe par an (voire même, exceptionnellement, se déscolariser) et font donc l'objet de demandes d'aménagement scolaires ou poursuivent leur scolarité au CNED.

4. Les études secondaires

Que ce soit en collège ou en lycée, les études secondaires posent les mêmes problèmes dus aux volumes d'entraînement et aux compétitions de plus en plus nombreuses avec l'âge. Il y a cependant deux situations distinctes :

- Les pongistes hors structures ou en structures ne possédant pas d'aménagement d'études (c'est encore le cas de certains Pôles Espoirs) pour lesquels on sollicite des aménagements individualisés de scolarité ou des inscriptions au CNED.
- Les pongistes en structures possédant des aménagements d'études ; au sein des Pôles Espoirs, les aménagements d'études sont très hétérogènes (souvent liés à l'implication des interlocuteurs) et sont généralement basées sur des conventions avec les établissements locaux ou font également appel au CNED ; au sein des Pôles France, les aménagements sont intégrés dans les cahiers des charges des structures support.

5. Les études supérieures et la formation professionnelle

Le public concerné par ce type d'études est quasiment entièrement composé de joueurs ayant quitté les juniors et donc, pour la plupart rassemblés à l'INSEP ou membres de l'Equipe de France Seniors.

Un choix assez large d'études aménagées et un processus d'aide à l'orientation est proposé aux SHN fréquentant l'INSEP cependant, il existe certains freins à cette entrée en études supérieures notamment chez les garçons. Certains joueurs professionnels possédant déjà une rémunération et une couverture sociale en tant que salariés, sont globalement peu motivés par la poursuite d'études parallèles ; par ailleurs les charges d'entraînement et la forte densité du calendrier leur accordent peu de temps pour entreprendre des études.

La situation diffère chez les jeunes filles dont l'avenir professionnel en Tennis de Table apparaît fréquemment plus précaire et qui font le choix de préparer déjà une activité future en entreprenant immédiatement après le bac un cycle d'études supérieures.

Dans ce domaine des **études supérieures**, pour les sportifs désireux d'entamer un cycle d'études, en lien et à la demande des responsables du Pôle INSEP, du directeur du haut niveau et du responsable du Secteur Performance Jeunes, le responsable du suivi socio professionnel négocie des aménagements de formation et met en place un suivi individualisé des sportifs concernés.

Pour les sportifs ne présentant pas de projet d'études précis, ils sont incités, à partir d'un ensemble d'actions d'information, d'orientation, de conseil, d'évaluation de compétences et de motivations, avec des services spécialisés, à **l'élaboration de projets personnels de formation ou d'études adaptées et aménagées**, en accompagnement de leur projet de recherche de performance.

6. La recherche d'emploi – L'insertion professionnelle

Le ministère chargé des sports propose aux SHN des insertions professionnelles dans des entreprises publiques, les CAE (Convention d'Aménagement d'Emploi) ou privées, les CIP (Conventions d'Insertion Professionnelle). Ces conventions sont basées sur le principe d'un emploi, rémunéré à temps plein, et exercé seulement à temps partiel.

Ce système a été récemment redynamisé par la mise en place du Pacte de Performance, visant à proposer aux SHN un contrat de travail aménagé ou un contrat d'image ou de parrainage couplé à un parcours d'intégration dans l'entreprise.

A cet effet, le responsable du suivi socio professionnel a recensé les SHN potentiels sur un ensemble de critères : motivation pour le système, résultats déjà acquis ou potentiel avéré, orientation et formation professionnelle.

Un dispositif a été mis en place pour aide aux montages des dossiers.

7. La reconversion

Elle concerne les SHN ayant été inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou dans les deux autres catégories (Jeune ou Senior) pendant 4 ans et qui présentent un projet d'insertion professionnelle. Des dossiers sont présentés annuellement et ont toujours été acceptés par le Ministère des Sports.

8. Aide à l'élaboration de dossiers spécifiques

Le Ministère des Sports propose certains dispositifs spécifiques aux SHN, par exemple des dérogations aux concours d'entrée à certaines écoles (Kinésithérapie, métiers para médicaux).

Les dossiers de candidatures sont alors transmis aux SHN intéressés qui sont accompagnés dans le montage et l'instruction de ces dossiers.

Tous les ans, la Fédération Française de Tennis de Table présente des candidatures, la plupart sont acceptées bien que des quotas très resserrés soient généralement appliqués, tous sports confondus.

9. Aide à la recherche de financement et au financement de formations

Cette action se déroule sous deux formes différentes :

- Soit un contact avec des organismes institutionnels (DRJSCS, Conseils Régionaux, principalement) qui offrent des politiques de soutien aux SHN en formation. Il s'agit dans cette hypothèse de s'ériger en interface entre le SHN et l'institution pour essayer d'obtenir droit à ces aides.
- Soit en déterminant un montant de prise en charge directe sur le budget formation fédéral pour aider le SHN à financer la partie formation du double projet.

10. Mise en œuvre d'aides personnalisées

Une des missions du suivi socio professionnel consiste à informer les SHN des aides pouvant leur être attribuées et instruit les dossiers ad hoc afin de les présenter à validation par une commission spécifique.

Certains joueurs ou joueuses pressentis pour intégrer des structures d'entraînement présentent des difficultés financières mettant en cause leur entrée dans des structures d'accession ou de préparation au haut niveau, des aides à caractère social peuvent alors leur être attribuées.

De la même façon, des aides au projet sportif, à la formation, à l'emploi, sous forme de manque à gagner sportif ou employeur pourront être allouées après études de dossiers.

V- La Formation des Entraîneurs

La direction technique nationale de la Fédération Française de Tennis de Table consciente de l'importance et de l'intérêt de la valorisation et de la transmission des savoirs dans la formation des entraîneurs a élaboré une stratégie visant à mieux prendre en compte ces domaines d'intervention. L'objectif premier est d'avoir un réseau d'entraîneurs de haut niveau pour couvrir l'ensemble des besoins du club aux Pôles France en passant par les Pôles Espoirs.

Dans un premier temps, la cible sera constituée par les entraîneurs des Pôles Espoirs (12 entraîneurs au fur et à mesure de la mise en place d'un Pôle unique par Ligue).

Une formation étalée sur deux ans et portant sur une trentaine de jours au total sera mise en œuvre dès la saison 2017-2018.

Plusieurs temps de formation permettront de vivre de **manière active** (tutorat, apport de connaissances et expériences variées, conceptualisation réflexions et synthèses de stage ...) les différents temps de la formation du joueur (des attentes spécifiques pour chaque moment, obligation d'avoir une expérience avec des **féminines**).

Un ensemble de thèmes et de contenus seront proposés sous forme de modules :

- A l'INSEP : référence à la culture du haut niveau (les joueurs, les entraîneurs, l'environnement, planification...);
- Sur un Pôle France : connaissance du haut niveau chez les jeunes (cahier des charges, niveau d'exigence, environnement, planification, ...);
- Sur un Pôle espoir : échanges d'expériences (s'enrichir d'un autre fonctionnement);
- Dans le cadre de la détection (Exemple : stage préparation EMC) : la spécificité du programme national, prérequis techniques, comment accompagner le jeune, ...
- En compagnie d'autres sports : comparaison, questionnement par rapport au Tennis de Table;
- Durant des stages à l'étranger : s'enrichir d'une culture différente, des écoles de formation;
- Durant une compétition internationale: le coaching;
- Durant des stages avec l'équipe de France : gestion de l'entraînement, immersion;
- A l'occasion de journées « techniques »: référentiel fédéral commun, améliorer ses savoir-faire opérationnels, appropriation des outils, biblio/vidéothèque.



Ces formations seront systématiquement tutorées par des entraîneurs nationaux.

Un système de conventionnement sera établi entre la Fédération Française de Tennis de Table et la structure employeuse.

Parallèlement à cette formation spécifique, une réflexion sur la transmission des savoirs a été réalisée dans le cadre de la rénovation de l'architecture de nos formations :

- Une plateforme de formation PERFTT2.0 est remise en valeur et mettra à disposition les ressources (contenus, vidéos...) pour les formés et formateurs ;
- Un travail didactique est réalisé avec les entraîneurs nationaux puis avec les autres cadres afin de définir un référentiel de connaissances qui organise notre haut niveau et sera décliné pour être dispensé dans nos diverses formations ;

Enfin, un système **de** valorisation/motivation pour les entraîneurs (meilleure reconnaissance, soutien financier, distinction honorifique, élaboration d'un label entraîneur de haut niveau, ...) est actuellement en cours d'études.

VI- Evaluation Globale du Projet de Performance Fédéral

1. Impact général

C'est mesurer la capacité de production du dispositif. Cela impose de définir un critère simple avec éventuellement des cibles annuelles. Par exemple pour la convention d'objectifs, le critère retenu pour mesurer notre niveau d'efficacité sur l'action 2 (Haut niveau) est le nombre de Sportifs de Haut Niveau classés dans les 100 meilleurs mondiaux. (A noter le changement de modalité du classement mondial en janvier 2018) En effet, c'est un repère institutionnel pertinent, durable et peu discutable. On peut également évoquer la place de la France dans les classements mondiaux (dont le classement ITTF par nation).

Objectifs partagés					
Objectifs	Indicateur	2015	2016	2017	
		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible
Soutenir les sportifs identifiés dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive (4 plans d'action : Collectif Rio, collectif relève, PES, convention FFHFFSA)	Nombre de joueurs et joueuses dans le top 100 mondial	9	9	8	9

Cependant la production peut s'entendre à différents niveaux :

- par rapport aux sportifs (résultats sur les compétitions de référence)
- par rapport à la structure (nombre de sportifs par structure avec les résultats sur les compétitions de référence ou continuant le parcours vers une structure plus reconnue)
- par rapport aux structures entre elles.

2. Impact sectoriel

Evaluation de la détection (point de passage) : il y a actuellement deux critères => un critère quantitatif (Convention d'Objectif : 3000 jeunes vus / année) et un critère qualitatif : podiums aux EuroMini Champ's. L'étude longitudinale du devenir des sportifs pourrait être également un bel outil ainsi que la capacité à identifier les sportifs qui atteignent le haut niveau sans passer par les structures fédérales, ni par la détection.

Evaluation du Secteur Performance Jeune : actuellement par rapport aux résultats obtenus aux Championnats d'Europe Jeunes (point de passage, compétition de référence pour cette catégorie d'âge) ainsi que le ranking européen (voire mondial par catégorie d'âge et Top 10 européen).

Evaluation des juniors : actuellement par rapport aux résultats obtenus lors des CEJ ou des Championnats du Monde Juniors (compétitions de référence pour cette catégorie d'âge).

Evaluation des seniors : résultats obtenus lors des Championnats du Monde Seniors, aux Championnats d'Europe Seniors et aux Jeux Olympiques => compétitions de référence.

3. Impact par structure

Pour l'INSEP : résultats obtenus sur les compétitions de référence.

Pour les Pôles France de Nancy et de Nantes : nombre de jeunes que ces structures envoient à l'INSEP.

Pour le Pôle France Relève Tours + la structure Sud : nombre de jeunes qui sont admis sur les deux Pôles France.

Pour les 17 Pôles Espoirs actuels (par rapport à 13 régions) : nombre de jeunes qui sont envoyés sur les Pôles France.

Pour les clubs qui forment des jeunes : nombre de jeunes qui sont envoyés en Pôle (Espoir ou France).

Si le critère de réussite peut se résumer au résultat (quelles compétitions prendre en compte ?), il est bien de corréliser ce résultat à un fonctionnement ce qui renvoie au cahier des charges de chaque structure (Pôles) et sans doute à des objectifs individuels affirmés à chaque début de saison (à préciser dans le document d'inscription) :

- Pour les clubs et les Pôles Espoirs : les Championnats de France et les sélections en Equipe de France
- Pour les Pôles France : les OPENS, les Championnats d'Europe Juniors, le TOP Européen ainsi que le classement européen.

4. Impact Ressources Humaines

Principe : remise en cause permanente => mesure d'efficacité des cadres en charge des structures et/ou des sportifs et système de remédiation (formation continue).
Renvoie au groupe « Formation vers le haut niveau ».

Un autre angle de réflexion sur les « hommes » pourrait être l'identification de témoins d'alerte => participation à une Formation Haut Niveau des responsables des Pôles France

5. Impact Matériel

Mise en place d'une cellule d'aide à la performance visant à fournir des outils d'analyse et d'évaluation à tous les SHN et à tous les cadres techniques ainsi qu'à réactualiser les connaissances dans un objectif de formation des entraîneurs.

6. Principes d'Evaluation

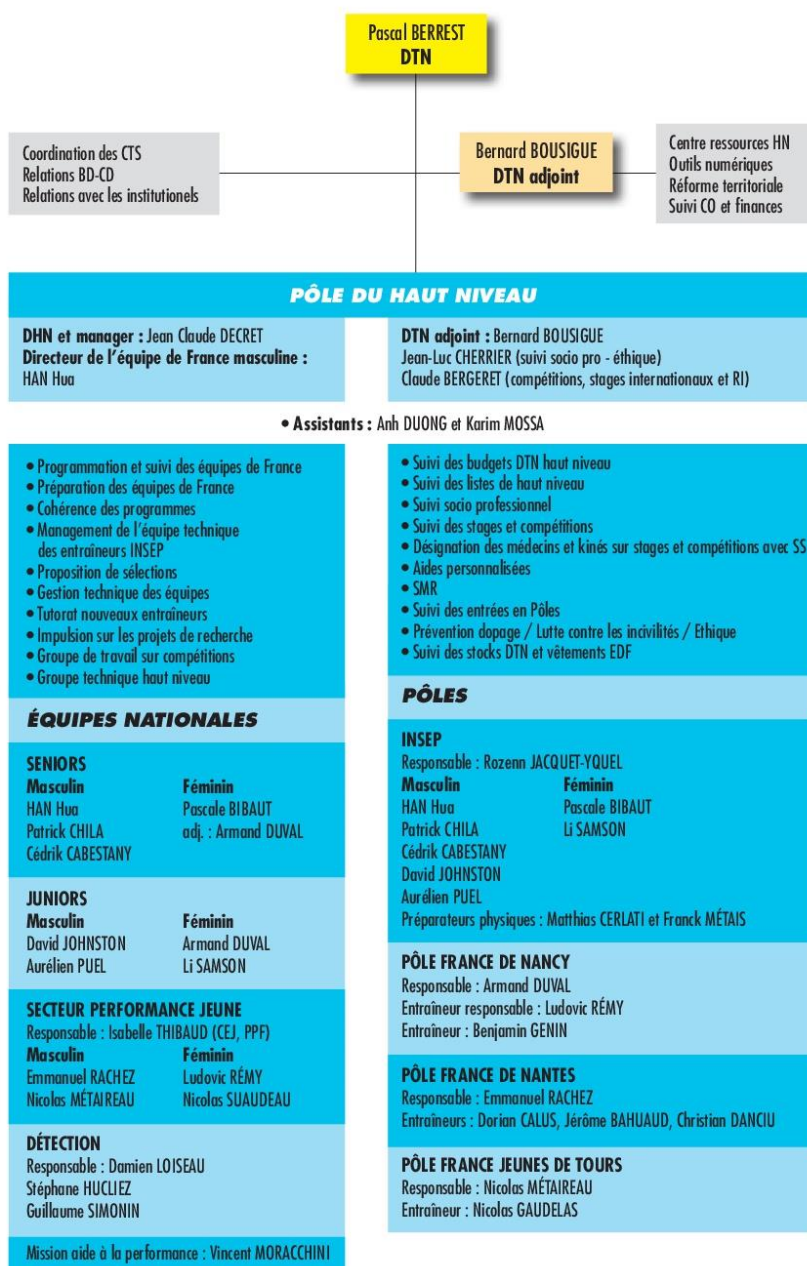
- ✚ Mesure transversale et/ou sectorielle (quantitative, qualitative)
- ✚ Critères simples
- ✚ Indicateurs de réussite
- ✚ Création d'un outil de suivi : tableau de bord commun (vue d'ensemble, points positifs, points négatifs) favorisant l'analyse permanente de l'activité.

VII- Encadrement

1. Organigramme DTN



ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE





2. Modalités de décisions entre élus et techniciens

L'organisation de la DTN pour les deux programmes (Excellence et Accès vers le haut niveau) fait apparaître deux grands secteurs : le secteur senior associé aux équipes de France senior et à l'INSEP, dont le responsable est le directeur du haut niveau, et le « secteur performance jeune », de la détection jusqu'aux Championnats d'Europe Jeunes, intégrant les Pôles Espoirs et les Pôles France de Nantes, de Nancy et de Tours, avec une responsable qui est CTN.

Ces deux responsables proposent les sélections au DTN sur toutes les compétitions internationales. Ils échangent avec les différents entraîneurs avant d'émettre leurs propositions au DTN.

Au final, le DTN propose au président qui entérine la sélection.

3. Stratégie d'évolution de carrière, transmission des savoirs

Notre équipe d'encadrement a été considérablement renouvelée durant ces quatre dernières années. Elle est composée d'une majorité d'entraîneurs âgés de 35 à 45 ans. Il a été proposé à chacun d'entre eux de suivre des formations. Une partie d'entre eux a pu suivre et encadrer un stage en Chine, soit au centre national de Pékin, soit dans des centres régionaux de grande renommée. La Fédération Française de Tennis de Table a conventionné avec la Fédération chinoise de tennis de table pour que des entraîneurs et des sportifs soient accueillis dans les années à venir.

Le recrutement d'un entraîneur chinois, Monsieur Han Hua, présent au quotidien à l'entraînement à l'INSEP et auprès des joueurs des équipes de France contribue aussi aux échanges et à la formation permanente de nos jeunes entraîneurs de l'INSEP et des Pôles. Cette mission fait partie de la lettre de mission de Han Hua.

Les Entraîneurs Nationaux de l'INSEP se déplacent régulièrement dans les Pôles France de Nantes et de Nancy, et inversement les entraîneurs des Pôles France de Nantes et de Nancy se déplacent régulièrement avec une partie de leur groupe à l'INSEP.

Ils participent à la formation des futurs entraîneurs (DE, DES).

De plus s'agissant des responsables et entraîneurs des Pôles Espoirs, une formation spécifique impliquant notamment les Entraîneurs Nationaux a fait l'objet d'un projet applicable à partir de la prochaine saison.

Enfin, dans les années à venir, une attention toute particulière doit être apportée à l'élargissement du vivier d'entraîneurs, aussi bien masculin que féminin.



4. Environnement de l'encadrement

Pour les sélections en Equipe de France (Opens et grandes compétitions de référence), ce sont les entraîneurs des Equipes de France qui coachent les sportifs. Pour les compétitions où les sportifs s'engagent individuellement, en accord avec l'encadrement des équipes de France, ce sont soit des entraîneurs nationaux, soit des entraîneurs personnels qui encadrent.

Sur les compétitions de référence, l'encadrement se déplace systématiquement avec un médecin et un ou plusieurs kinésithérapeutes. En général, un préparateur physique accompagne également l'encadrement.

Les évolutions proposées par l'ITTF sur le classement mondial, l'importance accrue donnée aux World Tour, nous laissent à penser que nous devons nous préparer à faire évoluer notre dispositif d'encadrement, au moins sur ces compétitions.

5. Dispositif d'aide à la performance, innovation et recherche

C'est un secteur qui est actuellement en « recomposition ». Un CTN a été missionné pour mettre en place une cellule d'aide à la performance depuis le mois de janvier 2017 à hauteur de 50% de son temps. La responsable de l'INSEP coordonne le projet de recherche sur la pathologie des hanches et leur prévention, projet qui s'appuie sur les pongistes de l'INSEP. Un DTN Adjoint vient d'être missionné en coordination sur la recherche et l'innovation.

VIII- Annexes

1. Bilan de l'Olympiade 2012-2016

Afin d'établir un bilan objectif de l'olympiade 2012-2016, il convient de bien discerner les collectifs seniors féminin et masculin qui présentent des caractéristiques et des problématiques bien différentes.

1.1. Analyse et Bilan des Féminines

Pour rappel, lors des Jeux Olympiques de Londres, nous avons qualifié deux représentantes, Xian YI FANG et Li XUE qui avaient été éliminées en 1/16ème de finale ; pas d'équipe sélectionnée.

Pour les Jeux Olympiques de Rio, deux athlètes se sont qualifiées au classement mondial, Li XUE et Carole GRUNDISCH (cette dernière au bout de sa quatrième tentative) ; pas d'équipe qualifiée également.

Notre niveau d'équipe se situe actuellement entre la 8ème et la 10ème place au niveau européen, ce qui était le niveau de la précédente olympiade. Au niveau mondial, nous sommes bien plus loin entre la 17ème et la 20ème place, même constat de maintien qu'au niveau continental.

Nous noterons une belle progression au niveau des juniors filles qui ont remportées le titre continental par équipe en 2014 (Pauline CHASSELIN, Laura PFEFER, Marie MIGOT et Audrey ZARIF) ainsi qu'une médaille d'argent (Marie MIGOT) et une médaille de bronze (Audrey ZARIF) en simples.

L'équipe fait donc partie des 10 meilleures nations européennes mais nos trois joueuses principales mettent un terme provisoire ou définitif à leur carrière internationale.

Nous repartons donc en septembre 2016 avec une équipe à reconstruire, basée sur des éléments jeunes et inexpérimentés. La dynamique de cette équipe est également à reconstruire car des éléments seront à régler : problèmes récurrents du secteur féminin, « état d'esprit » général et volonté de travailler ensemble avec tous les acteurs de la détection aux équipes de France.

Trop de projets individuels et déstructurant empêchent la création d'un véritable esprit commun tourné vers la dynamique d'équipe qui révélera les individualités performantes.

Les problèmes historiques :

- ✚ difficulté à maintenir dans un projet de haut niveau des joueuses à la sortie de la catégorie juniors : sur ce sujet, nos jeunes espoirs ont changé de philosophie et ont commencé à intégrer une vision professionnelle en s'investissant personnellement dans leur projet sportif. Malgré cela, les difficultés demeurent (contrats financiers clubs, sponsors, bonne adéquation études/haut-niveau) malgré les aides fédérales identifiées et valorisées par l'appartenance et l'adhésion au PES.

- + difficulté de sélection en raison d'un réservoir de joueuses très faible : derrière les joueuses ayant participé aux Jeux Olympiques de 2012 et de 2016 qui arrêtent (Xian YI FANG, Li XUE, Carole GRUNDISCH), un fossé est creusé et les jeunes juniors prometteuses ne sont pas encore opérationnelles. Ce manque de concurrence au niveau des sélections entraînant parfois des comportements difficiles à gérer. Nous sommes donc confrontés à un dilemme entre donner trop et mériter sa place.
- + l'olympiade a aussi été marquée par la rupture de certaines jeunes filles avec l'institution fédérale. Des projets « nomades » construits autour de structures privées à l'étranger, qui pour certaines ont disparues. Les structures françaises supprimées entre 2008/2012, puis reconstruites durant cette olympiade devraient permettre de combler et de redynamiser le secteur féminin et ainsi d'éviter ces projets individuels déstructurant pour des jeunes filles de 15 ans.

L'Olympiade se solde donc par un bilan plutôt stable sur le plan comptable des résultats mais l'horizon 2016-2020, avec l'arrêt de Xian YI FANG, Li XUE, Carole GRUNDISCH nécessitera la mise en situation rapide des jeunes seniors et juniors performantes au niveau européen.

Quelques indicateurs qualitatifs laissent présager un avenir plus confiant pour nos féminines :

- + une dynamique forte d'implication individuelle des jeunes athlètes (médaillées aux Championnats d'Europe Jeunes)
- + une mobilisation forte de la DTN autour du projet féminin (Pôle France Nancy et INSEP, secteur performance jeune dynamique, liens et stages inter pôles, stages de niveaux mêlant toutes les catégories)
- + la volonté de créer un « état d'esprit » basé sur l'adhésion au projet fédéral féminin intégrant les entraîneurs et athlètes ainsi que le partage des compétences ayant pour objectif une dynamique concertée et validée sur toute la filière féminine.
- + grâce à notre partenariat avec la fédération chinoise, la participation à des actions de stages longue durée (12/14 ans et équipe B de Chine).
- + Participation à un grand nombre de compétitions internationales qui pourraient permettre à cette jeune génération d'écrire sa propre histoire.

1.2. Analyse et Bilan des Masculins

Pour rappel, 1 garçon était qualifié aux Jeux Olympiques de Londres : Adrien MATTENET, éliminé en 1/16ème de finale. Pas de résultats notoires en individuels et par équipes durant l'olympiade précédente.

Concernant cette olympiade, 2 garçons se sont qualifiés aux Jeux Olympiques de Rio (Simon GAUZY et Emmanuel LEBESSON), qualifiant ainsi une équipe et un joueur supplémentaire (Tristan FLORE).

Résultats aux Jeux Olympiques décevants alors que le niveau de nos joueurs n'avait jamais été aussi fort (2 quarts de finale en juin 2016 aux World Tour du Japon et Corée).

Résultats historiques aux championnats d'Europe seniors individuels, champion d'Europe et vice-champion d'Europe dans le tableau du simple, alors que notre olympiade jusqu'alors faisait le constat d'une faiblesse dans les parcours individuels lors des grands championnats.

Durant cette olympiade, les performances d'équipe sont en nette progression, médaille d'argent aux 1ers Jeux Européens à Bakou (juin 2015), médaille de bronze par équipe aux championnats d'Europe à Ekaterinbourg (septembre 2015) ainsi qu'un quart de finale aux championnats du monde par équipe à Kuala Lumpur (avril 2016).

Au niveau individuel, la densité des joueurs de qualité a augmenté puisque 7 joueurs font partie des 100 premiers mondiaux (classement d'octobre 2016).

Au-delà des résultats positifs et historiques de cette olympiade, il faut considérer que cette olympiade a vu l'émergence et la confirmation d'une génération de jeunes joueurs, mais également la consécration d'un joueur plus ancien qui stagnait jusque-là. Il convient de mettre en avant les points positifs suivants :

- ✚ contrairement au phénomène rencontré chez les féminines, le réservoir de joueurs prometteurs est grand (**densité**) et l'émulation joue à plein régime – gagner sa place dans l'équipe est déjà une épreuve !
- ✚ l'équipe de France actuelle a une moyenne d'âge peu élevée. Notre champion d'Europe a 28 ans, le vice-champion d'Europe a 22 ans, les autres joueurs autour de 21 ans, sans oublier notre champion d'Europe juniors.
- ✚ notre joueur le mieux classé est 14ème joueur mondial à 22 ans, le second est classé à la 29ème place mondiale. Les autres jeunes joueurs vont être aspirés par cette dynamique et encouragés par le succès d'Emmanuel LEBESSON.
- ✚ une réelle dynamique d'entraînement est installée à l'INSEP, avec des joueurs investis et une équipe d'entraîneurs jeunes et motivés sous la responsabilité de notre entraîneur national chinois Han HUA aux compétences techniques et organisationnelles très hautes.

- ✚ une grande dynamique retrouvée tout au long de la filière masculine, avec les pôles France de Nantes et Tours et l'Insep en point d'orgue.
- ✚ des jeunes joueurs de qualité (cadets/juniors) dont l'objectif n'est pas seulement d'être performants dans leurs catégories, mais dont la construction de carrière passe dorénavant vers plus de précaution afin d'éviter les graves blessures qui avaient marquées l'olympiade précédente.
- ✚ notre partenariat avec la fédération chinoise nous permettant de faire des stages longue durée avec notre élite et nos meilleurs jeunes joueurs.
- ✚ la construction d'outils de prévention et de veille (préparation physique adaptée, tests prophylactiques) doivent nous permettre d'avoir des éléments d'évaluation et de comparaison (banque de données) et aussi de prévenir les blessures.

Aussi, malgré le relatif échec des Jeux Olympiques de Rio, les résultats obtenus durant cette olympiade doivent nous permettre d'envisager sereinement la prochaine, néanmoins sans nous « endormir » car la concurrence est rude.

Nos objectifs principaux étant de rivaliser avec les asiatiques et de maintenir notre niveau de performances sur 2 ou 3 ans, nous mettant ainsi dans de bonnes dispositions et conditions sine qua non pour performer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Il faudra pour cela veiller à continuer de maîtriser les calendriers des meilleurs afin de leur laisser la possibilité de préparer les compétitions de référence.

Des choix institutionnels forts doivent être envisagés, intégrant toutes les forces de notre fédération (comité directeur, clubs professionnels) et construire ensemble les axes forts de la réussite aux Jeux Olympiques. La convergence du sportif et de l'institutionnel sera la garantie de la réussite. Les résultats obtenus dernièrement ne doivent pas nous satisfaire mais au contraire nous pousser à faire encore mieux.

Des questions doivent se poser et nous devons rapidement y répondre. Comment gérer notre élite (INSEP ou autre ?), comment assurer encore mieux notre formation à la française (pôles, centre de formation ?).

Nous devons également nous poser la question de l'organisation dans un nouveau PPF (projet de performance fédéral)

- ✚ chaque année de naissance nous amène régulièrement son lot de joueurs talentueux. **Il n'y a pas de creux de génération.**
- ✚ la formation à destination des jeunes joueurs est de plus en plus complète. **Notre formation est performante.**
- ✚ attention aux clubs formateurs : le turn over est très important ce qui signifie que certains ne reconduisent pas leurs actions, faute de temps et aussi de reconnaissance.

- ✚ **beaucoup de jeunes entraîneurs sont tournés vers le haut niveau, comment les intégrer et les garder dans notre organisation, évitant ainsi les « électrons libres » ayant la tentation de la marginalisation.**
- ✚ **les échanges entre les différentes structures sont aisés et doivent être renforcés qui plus est sur le secteur féminin. Pour ce faire, nous devons organiser les rassemblements des compétences (stages inter pôles, stages de filière, regroupements permettant l'entraînement mais aussi la confrontation inter générationnelle pour les meilleurs des catégories, évaluation bi annuelle de nos forces vives, évaluation pour accès aux pôles France).**

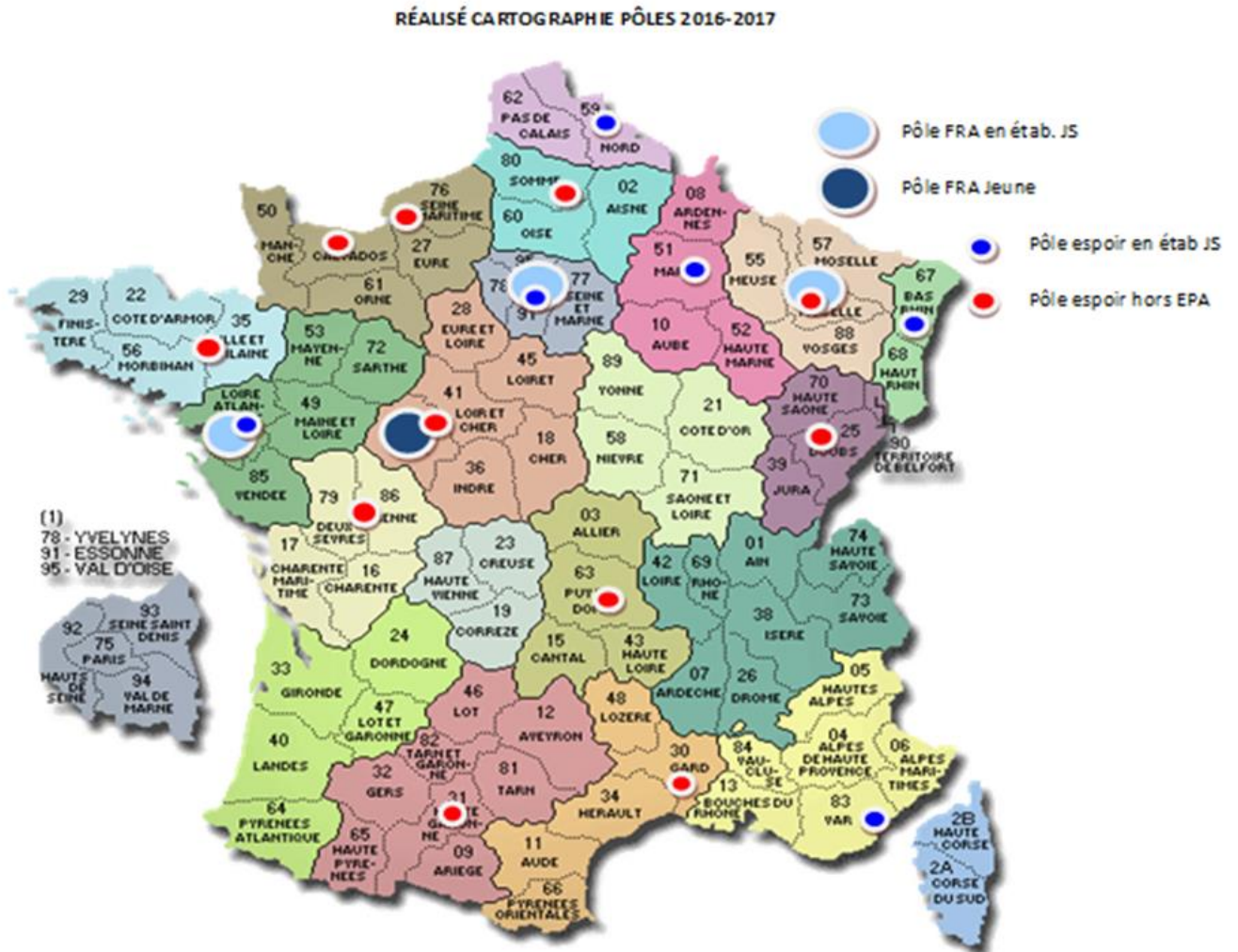
Pour le futur, il conviendra :

- de **renforcer encore la concurrence** entre les joueurs. Toiletter le critérium fédéral et dissocier le haut niveau de la masse. Organiser la concurrence au-delà du système de compétition fédéral.
- **d'intégrer de nouveaux entraîneurs ayant des joueurs (ses) référencés sur nos actions nationales et permettre aussi leur valorisation professionnelle.**
- de travailler à l'élaboration de la « route du haut niveau « physique » », garantie d'un travail adapté tout au long de la filière de formation. Renforcer la route du haut niveau technique par des outils et des repères techniques précis, construits sur la base de compétences par âge ou niveau devant aboutir à la formation d'athlètes complets et formés pouvant répondre aux exigences de la haute performance identifiée pour 2024.
- de permettre la pérennité des clubs qui forment nos jeunes en les identifiant et en les valorisant.




2. Critères d'inscription pour les sportifs en listes de haut niveau

	Elite	Individuels (SM, SD, WX)*	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Jeux Olympiques	1 - 8	1 - 4		Seniors, - 21 ans, juniors (à titre exceptionnel)
	Championnats du Monde	1 - 8	1 - 4	1 - 4 doubles (MD, WD)	
	Championnats d'Europe/Jeux Européens	1 - 4**	1		
	Seniors	Individuels (SM, SD, WX)	Equipes	Non Olympique	
Niveau de performance	Jeux Olympiques	9 - 16	5 - 8		* SM = simples messieurs, SD = simples dames WX = doubles mixtes ** pas de départage 3 ^e , 4 ^e
	Championnats du Monde	9 - 16	5 - 8	5 - 12 doubles (MD, WD)	
	Championnats d'Europe/Jeux Européens	5 - 8	2 - 4	1 - 4 doubles (MD, WD)	
	Relève	Individuels (SM, SD, WX)	Equipes	Non Olympique	
Niveau de performance	Ranking ITTF ETTU (F. Europe)	Ranking mondial individuels seniors < 200 - de 21 ans < 175 - 18 < 150 - 15 < 75	1 à 8 Ranking mondial par équipes – de 18 ans 1 à 4 Ranking		° - de 25 ans, juniors (potentiel INSEP) ° cadets, minimes (potentiel Pôles France et PFJ)
	Jeux Olympiques de la Jeunesse	1 - 8	1 - 4		
	Championnats du Monde Juniors	1 - 16	1 - 8 (1 - 16 ranking FI - 18 ans)	1 - 8 doubles (MD, WD)	
	Championnats d'Europe -21 ans Championnats d'Europe des Jeunes	1 - 8	1 - 4	1 - 4 doubles (MD, WD)	
	World Junior Circuit	1 - 32	1 - 4		
	Euro Mini Champ's	1 - 8			
	Coll. Nat	Individuels (SM, SD)	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Ranking FE	- de 21 ans < 150 - de 18 ans < 100 - de 15 ans < 50			juniors, seniors
	Partenaires d'entraînement	Ranking PPF Partenaires			
	Championnats FRA senior & junior	1 à 16		1 à 8 en doubles	
	Espoirs	Individuels (SM, SD)	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Ranking FRA (Minimes, Cadets & J1)	Ranking PPF Espoirs			cadets, minimes et benjamins de plus de 12 ans
	Euro Mini Champs	9 à 16			
	Championnats de France cadets, minimes	1 à 16		1 à 8 en doubles	
	Championnats de France benjamins	1 à 4			

3. Cartographie des structures (actuelle)

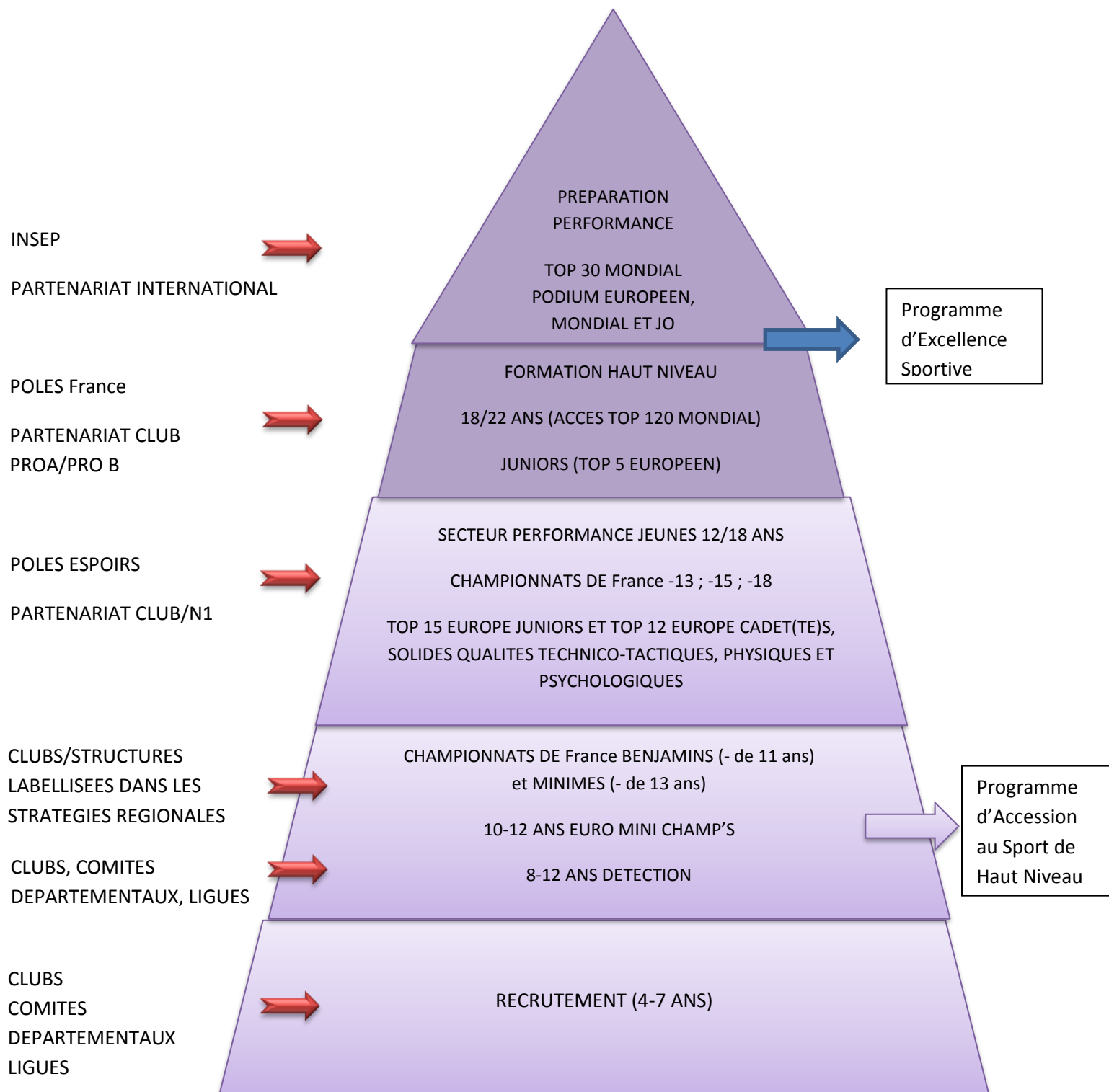


4. Cartographie des structures (objectif en fin d'olympiade)

-  Pôle France (INSEP, Nantes et Nancy)
-  Pôle Espoir (1 pôle / région sauf Corse)
-  Pôle France Relève (Tours)



5. Structure du PPF



6. Cahiers des charges des Pôles Espoirs

	ITEMS	INDICATEURS
Positionnement au sein du PPF	<p>Objectifs: - Assurer la première étape de formation vers le haut niveau (intégration Pôle France ou Pôle France Relève) si le sportif s'entraîne dans la région jusqu'au BAC.</p> <p>- Permettre au plus grand nombre de s'entraîner quotidiennement dans la région sur les sites, principal ou délocalisé, validés par la DTN.</p> <p>- Inviter les meilleurs « profils » au moins une fois par saison dans le Pôle France de référence.</p>	1 à 2 garçons ou 1 à 2 fille devront être sélectionné(e)s dans un Pôle France ou un Pôle France Relève par Olympiade (preuve de la qualité de la formation de ce Pôle Espoirs).
	Les jeunes intégrés aux Pôles Espoirs devront avoir le niveau régional, interrégional ou national.	Résultats obtenus sur les compétitions.
	<p>Coordination : Chaque Pôle Espoirs sera organisé par sa ligue, géré par un Coordonnateur et répondra aux critères nationaux mises en place par la DTN.</p> <p>Au sein de l'ETR de chaque ligue, un cadre référent Haut Niveau effectuera le lien avec le coordonnateur du Pôle Espoirs.</p>	
	<p>Encadrement : - Un responsable technique (coordonnateur ou entraîneur) validé par la DTN.</p> <p>- Des entraîneurs (1 entraîneur pour 6-8 athlètes) identifiés par le responsable du Secteur Performance Jeunes.</p> <p>- Le responsable régional de la Détection impliqué dans l'organisation calendaire des jeunes de moins de 11 ans et accueilli ponctuellement dans les créneaux du Pôle Espoirs.</p>	
	<p>Population : Le Pôle Espoirs sera composé de jeunes de 11 à 15-16 ans avec une préférence pour les moins de 13-14 ans afin de préparer l'intégration dans les Pôles France ; principalement listés espoirs, collectifs nationaux (pour les relanceurs), quelques non listés sur profil, 1 ou 2 liste Relève (si pas intégré en pôle France pour question d'éloignement ou autre motif qualitatif).</p> <p>Accueil obligatoire (ou suivant les cas une entrée plus tardive au Pôle) des jeunes de moins de 13 ans ainsi qu'un accueil ponctuel des jeunes entre 13 et 17 ans qui ne sont pas dans la structure mais apparaissant parmi les meilleurs français.</p> <p>La liste des effectifs des Pôles Espoirs sera validée par la DTN.</p> <p>Accueil régulier d'un jeune du groupe « préparation à l'entraînement » (10-12 ans) en vue d'une entrée prochaine au Pôle Espoir.</p> <p>Relanceurs : Présence de partenaires d'entraînement (Collectifs nationaux : Juniors et quelques Seniors régionaux).</p>	Principalement listés espoirs , collectifs nationaux (pour les relanceurs), quelques non listés sur profil, 1 ou 2 liste Relève (si pas intégré en pôle France pour question d'éloignement ou autre motif qualitatif).

Eléments du fonctionnement sportif	<p>Installations : Site adapté à la pratique du Tennis de Table (conforme aux normes fédérales : surface dépendant du nombre d'athlètes).</p> <p>Obligation d'un hébergement pour le site principal du Pôle Espoirs (internat, famille d'accueil...).</p> <p>Une prédilection pour une unité de lieu (hébergement, restauration, scolarité, entraînements) afin de ne pas créer de fatigue « inutile ».</p> <p>Possibilité de reconnaître des endroits stratégiques (clubs, centres de formation,...) comme sites d'entraînement intermédiaires entre la détection et les Pôles Espoirs.</p>	<p>Utilisation de structures sportives régies par l'Etat ou ses services déconcentrés : exemple des CREPS.</p> <p>Création d'un listing regroupant les clubs les mieux structurés, les plus formateurs et les plus performants sportivement dans la zone géographique du Pôle Espoirs.</p>
	<p>Fonctionnement financier : Budget défini par les Ligues.</p> <p>Des aides personnalisés pourront être attribuées à certains sportifs (le montant sera fluctuant suivant les critères sociaux mises en place par la DTN, les performances sportives,...).</p>	<p>Mise en place d'une convention entre les Ligues, les Pôles Espoirs et la FFTT.</p> <p>Une convention (en lien avec les aides personnalisés) sera signée par le sportif de haut niveau et le DTN.</p>
	<p>Volume d'entraînement : - 12 à 18h d'entraînement par semaine (travail physique compris) x 36 semaines (Cf document 10 000h d'entraînement)</p> <p>- 3 à 6 stages régionaux et/ou nationaux par saison</p> <p>- Entraînements organisés sur la base de séances collectives avec objectifs individuels et de séances individuelles (leçons ou sur relance) incluant du travail au panier de balles (20-25%) ainsi que d'un travail physique (25-30%) approprié à l'âge et la maturité des athlètes.</p>	<p>Mises en place de programmes hebdomadaires par le responsable technique du PE et d'un programme annuel en collaboration avec le responsable du Secteur Performance Jeunes.</p>
Suivi des sportifs	<p>Mise en œuvre du projet sportif : Suivi par le responsable du Secteur Performance Jeunes et le responsable du suivi des PPF Régionaux à la DTN.</p>	<p>Comptes rendus d'activités.</p>
	<p>Mise en œuvre du projet éducatif : Aménagée pour être compatible avec le programme sportif national (stages) et/ou international (stages et OPENS) des athlètes (possibilité de CNED + tutorat).</p>	<p>Résultats scolaires.</p>
	<p>Mise en œuvre du projet médical : La surveillance médicale réglementaire (SMR) sera effectuée dans la structure. Le SMR sera coordonné par le responsable technique. Offre de soins médicaux, paramédicaux et psychologiques : Sur place ou à proximité selon les textes en vigueur.</p>	<p>Bilan de la Surveillance Médicale Réglementaire.</p>

7. Cahiers des charges des Pôles France et Relève

	ITEMS	INDICATEURS
Positionnement au sein du PPF	<p>Objectifs : - Préparer le collectif Tokyo 2020 (INSEP)</p> <p>- Préparer le collectif relève (Secteur Performance Jeunes) pour 2024 et 2028</p> <p>- Intégration à l'INSEP : Pour les garçons : entre 16 et 17 ans Pour les filles : entre 17 et 20 ans</p>	<p>- Deux podiums européens en simple, double ou par équipes par Olympiade.</p> <p>- Un ou Une Champion(ne) ou Vice-Champion(ne) d'Europe Juniors par Olympiade en simple.</p> <p>- Deux podiums aux Championnats du Monde Juniors durant l'Olympiade.</p>
	<p>Coordonnateur : - 1 responsable/coordonateur du Pôle France (en lien avec la DTN, le Directeur du Haut Niveau et le Responsable du Secteur Performance Jeunes)</p> <p>- Travaille avec le capitaine des équipes de France Juniors et Seniors.</p> <p>- Coordination assurée par un EN ou un CTN.</p>	Compte rendu du coordinateur du Pôle France.
	<p>Encadrement : - 1 ou plusieurs adjoints</p> <p>- Une cellule de préparation (psychologique, relanceurs, coaches) dont 1 préparateur physique spécialisé dans le renforcement musculaire pour ados afin de les préparer à 1 carrière internationale en Seniors.</p> <p>- Un entraîneur responsable technique</p> <p>- Un ou plusieurs entraîneurs présents durant la semaine pour assurer le quota de 1 pour 4 athlètes.</p>	
	<p>Population : Une dizaine de sportifs ; admission prononcée sur dossiers de candidatures examinés lors de commissions d'entrée spécifiques.</p> <p>Principalement listés Relève pour les pôles de Nantes, Nancy et Tours, Relève et Senior pour l'INSEP ; collectifs nationaux (pour relanceurs).</p> <p>- 3 à 5 des meilleurs cadet(te)s ; 3 à 5 Junior(e)s => les juniors qui n'ont pas pu intégrer l'INSEP et qui souhaitent tenter leur chance.</p> <p>Relanceurs : Présence régulière de partenaires d'entraînement (français ou étrangers).</p>	<p>Performance des sportifs pris sur leurs places au classement national, sur leurs performances aux compétitions ainsi que sur leurs progressions au niveau de leurs qualités de jeu (vitesse, variété des coups,...).</p> <p>Principalement listés Relève et Senior ; collectifs nationaux (pour relanceurs).</p>

Eléments du fonctionnement sportif	Installations : Site adapté à la pratique du Tennis de Table (conforme aux normes fédérales : surface dépendant du nombre d'athlètes). Obligation d'un hébergement pour le site principal du Pôle France (internat, famille d'accueil...) Une prédilection pour une unité de lieu (hébergement, restauration, scolarité, entraînements) afin de ne pas créer de fatigue « inutile ».	Utilisation de structures sportives régies par l'Etat ou ses services déconcentrées : exemple des CREPS.
	Fonctionnement : Budget propre à chaque Pôle France. Participation financière des SHN (Familles pour les plus jeunes). Une partie du fonctionnement des Pôles France et Relève sera également financée par la Fédération Française de Tennis de Table. Des aides personnalisés sont attribués à certains sportifs (le montant sera fluctuant suivant les critères mis en place par la DTN, les performances sportives, les revenus des SHN et des familles,...).	Mise en place d'une convention entre les établissements supports des Pôles France et la FFTT.
	Volume d'entraînement : Programme d'entraînement annuel qui prendra en compte un tryptique incontournable : entraînement, compétitions, récupération (dans un programme annuel décliné au quotidien). Un volume annuel d'entraînement : - de 800 à 1200h pour les cadet(te)s ; de 1100 à 1400 heures annuelles en juniors + stages nationaux et internationaux Des séquences de plusieurs semaines d'entraînement sans compétitions => Janvier, Août, longue période de stages internationaux à partir des cadets.	
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du projet sportif : Projet sportif suivi par le Directeur du Haut Niveau ainsi que la responsable du Secteur Performance Jeunes.	Réalisation de comptes rendus.
	Mise en œuvre du projet éducatif : Aménagé pour être compatible avec le programme sportif national (stages) et/ou international (stages et OPENS) des athlètes (possibilité de professeurs pour 4 ou CNED : allègement de certaines matières + tutorat) Accompagnement personnalisé des sportifs au sein des établissements.	
	La surveillance médicale réglementaire (SMR) sera effectuée dans le site principal du PF. Le SMR sera coordonné par le responsable technique. Offre de soins médicaux, paramédicaux et psychologiques : Sur place ou à proximité selon les textes en vigueur. Relation avec des personnes spécialisées dans la préparation mentale ou la psychologie du sport afin d'accompagner les athlètes dans leur aventure. Médecin qui suit le groupe à l'année pour gérer les blessures.	Bilan de la Surveillance Médicale Réglementaire.

8. Programmation et Financement

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL PPF FFTT

PROGRAMME D'ACCES VERS LE HAUT NIVEAU

CHARGES

POLES France RELEVE

Nantes-Nancy-Tours + Structure Sud

Pensions	130 000,00 €
Fonctionnement	72 000,00 €
Encadrement	224 000,00 €
Total Pôles France "relève"	426 000,00 €

Stages

Junior et cadet	100 000,00 €
-----------------	--------------

Compétitions

Junior et cadet	157 000,00 €
-----------------	--------------

Détection

	97 000,00 €
--	-------------

PRODUITS

Participation famille et joueurs	199 500,00 €
Aide régionale	17 000,00 €
Etat(CO)	310 000,00 €
Part fédérale	173 500,00 €
AP	80 000,00 €

Total programme d'Accès vers le haut niveau

Charges
780 000,00 €

Produits
780 000,00 €

Les coûts de fonctionnement des Pôles Espoirs seront à la charge des ligues qui devront mettre en place un PPR

PROGRAMME D'EXCELLENCE

PF INSEP

	CHARGES
Pensions	190 000,00 €
Fonctionnement	47 000,00 €
Encadrement	341 000,00 €
Encadrement péda	60 000,00 €
Total Pôle France	578 000,00 €

	PRODUITS
Participation famille et joueurs	98 500,00 €
Etat(CO)	508 000,00 €
Part fédérale	286 500,00 €
AP	100 000,00 €

Stages

Seniores	30 000,00 €
Seniors	65 000,00 €

Compétitions

Seniores/senior	200 000,00 €
-----------------	--------------

Aides à la formation	30 000,00 €
----------------------	-------------



Aides à l'entraînement	30 000,00 €
------------------------	-------------

Total programme d'Excellence

Charges
993 000,00 €

Produits
993 000,00 €

Charges communes aux deux programmes

Matériel	12 000,00 €
Coordination	15 000,00 €
Suivi médical des EDF	95 000,00 €
Total des charges	122 000,00 €

Etat(CO)	40 000,00 €
Part fédérale	62 000,00 €

Total des produits	122 000,00 €
---------------------------	---------------------

Charges prévisionnelles annuelles PPF	1 895 000,00 €
--	-----------------------

Produits prévisionnels annuels PPF	1 895 000,00 €
---	-----------------------

Etude de faisabilité et des coûts sur une mise à disposition des joueurs du groupe olympique en cours

9. Convention SHN/FFTT

CHARTRE DU PONGISTE DE HAUT NIVEAU CONVENTION 2017/2018

Entre :

La **Fédération Française de Tennis de Table**, représentée par son DTN, Monsieur Pascal Berrest,

Et :

Le(la) pongiste, sportif(ve) de Haut Niveau, licencié(e) à la FFTT, ci-après dénommé « **le pongiste** », dont les noms et coordonnées sont indiqués ci-dessous.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Club :

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements réciproques de la FFTT et du pongiste pour une période qui commence le 01 aout 2016 et se termine le 30 juin 2017. Le pongiste reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions contenues dans la présente convention, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que celles contenues dans les annexes.

Il s'engage à retourner cette présente page, revêtue de sa signature et accompagnée de l'annexe 1 (suivi socio professionnel) dûment remplie au secrétariat de la DTN (anh.duong@fftt.email)

Fait à, en deux exemplaires

Le..... 2017

Le(la) pongiste,
(et son représentant légal s'il/elle est mineur/e)

Le Directeur Technique National

SOMMAIRE

Préambule

Définitions

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA FFTT

Article 2.1. Engagements financiers

ARTICLE 2.1.1 : AIDES FINANCIERES ET PRIMES A LA PERFORMANCE

- 2.1.1.1 Pensions
- 2.1.1.2 Aides personnalisées

ARTICLE 2.1.2 : AIDES FINANCIERES INDIRECTES

Art 2.2. Assurances.

Article 2.2 : Engagements Médicaux

ARTICLE 2.2.1 : PREVENTION ET LUTTE ANTIDOPAGE

ARTICLE 2.2.2 : SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE

Article 2.3. Engagements sportifs

ARTICLE 2.3.1 : EQUIPE DE FRANCE

- 2.3.1.1: Modalités de sélection et sélections
- 2.3.1.2: Équipement sportif
- 2.3.1.3 : Suivi en compétition

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU PONGISTE

Article 3.1 : Engagements Administratifs

ARTICLE 3.1.1 RENOUELEMENT DE LA LICENCE

Article 3.2 : Engagements Sportifs

ARTICLE 3.2.1. DEONTOLOGIE - ÉTHIQUE

ARTICLE 3.2.2 : SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

ARTICLE 3.2.3 : PROJET SPORTIF

ARTICLE 3.2.4 : REGLES DE L'EQUIPE DE FRANCE

- 3.2.4.1 : Principes généraux et discipline
- 3.2.4.2 : Encadrement de l'Equipe de France
- 3.2.4.3 : Équipement sportif
- 3.2.4.4 : Évènements liés aux Équipes de France

ARTICLE 3.2.5 : PARTENAIRES

ARTICLE 3.2.6 : AGENTS SPORTIFS

ARTICLE 3.2.7 : PARIS EN LIGNE

Article 3.3 : Promotion – Communication

ARTICLE 3.3.1 : CAPTATION DE L'IMAGE

ARTICLE 3.3.2 : EXPLOITATION DE L'IMAGE INDIVIDUELLE

ARTICLE 3.3.3 : EXPLOITATION DE L'IMAGE COLLECTIVE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

ARTICLE 3.3.4 : EXPLOITATION DE L'IMAGE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE PAR LE PONGISTE

ARTICLE 3.3.5 : RELATIONS PUBLIQUES

ARTICLE 3.3.6 : RELATIONS PRESSE

ARTICLE 3.3.2 : EXPLOITATION DE L'IMAGE INDIVIDUELLE

ARTICLE 3.3.3 : EXPLOITATION DE L'IMAGE COLLECTIVE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

ARTICLE 3.3.4 : EXPLOITATION DE L'IMAGE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE PAR LE PONGISTE

ARTICLE 3.3.5 : RELATIONS PUBLIQUES

ARTICLE 3.3.6 : RELATIONS PRESSE

Article 3.4 : Communication liée à la promotion des manifestations de Tennis de Table

Article 3.5 : Engagements médicaux

ARTICLE 3.5.1 : LUTTE ANTI-DOPAGE

ARTICLE 3.5.2 : AUTORISATIONS D'USAGE THERAPEUTIQUE (AUT)

ARTICLE 3.5.3 : SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE (SMR)

ARTICLE 3.5.4 : SELECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE

ARTICLE 4 : DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

Article 5.1. Par les parties

Article 5.2. Par le pongiste

Article 5.3. Par la Fédération

ARTICLE 6 : OBLIGATION DE RESERVE

ARTICLE 7 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

ARTICLE 8 : NON-RESPECT DES OBLIGATIONS

ARTICLE 9 : AUTONOMIE DES CLAUSES

ARTICLE 10 : INTUITU PERSONAE

ARTICLE 11 : INDÉPENDANCE DES PARTIES

ARTICLE 12 : LITIGE

ARTICLE 13 : AVENANTS

ARTICLE 14 : ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de renseignements et de Suivi socio professionnel

Annexe 2 : Aides aux Sportif(ve)s de Haut Niveau de la Fédération Française de Tennis de Table - Saison 2016/2017

Annexe 3 : Participation financière

PRÉAMBULE

Représenter son pays au plus Haut Niveau international est le fruit d'un fort investissement personnel du sportif et du système de préparation fédéral allant du club aux podiums des compétitions de référence.

Le sportif n'agit pas seulement à titre individuel, c'est aussi le représentant de son pays, de sa Fédération, de son club, de sa région, son département, sa ville ou de son ou ses partenaires privés. Il est souvent aidé à ces différents titres. En autres aides, la reconnaissance de son statut de sportif de Haut Niveau et une inscription dans une structure d'entraînement ouvre des droits importants et souvent indispensables à la réalisation d'une performance ou à l'accompagnement du sportif dans son projet. Ceux-ci peuvent se traduire sous forme d'aides financières, d'aides logistiques, d'aides techniques ou d'aides à la formation et à l'insertion professionnelle. Le registre des aides potentielles évolue d'année en année et favorise de manière incontestable le contexte de la préparation des grandes échéances que peuvent être les Championnats d'Europe, du Monde, les Jeux Européens ou les Jeux Olympiques.

La FFTT souhaite formaliser les relations qui la lient aux sportifs. Cette charte a pour objet de fixer les engagements réciproques de la FFTT et du sportif en vue de la préparation de ces grandes échéances internationales.

Tout pongiste bénéficiant d'une reconnaissance de l'Etat de sa qualité de sportif de Haut Niveau, doit s'efforcer d'observer en toutes circonstances un comportement exemplaire, de nature à valoriser l'image du Tennis de Table tant dans son club qu'en sélection en Equipe de France.

Dans le plein exercice de ses droits, chaque pongiste de Haut Niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de la FFTT à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

L'attention des pongistes est attirée sur le fait que le non-respect d'une ou plusieurs des dispositions de la présente convention pourra donner lieu à une retenue, en tout ou partie, sur les aides financières et/ou technique.

DÉFINITIONS

Aide financière : désigne les aides financières directes et indirectes dont peuvent être bénéficiaires les Sportifs de Haut Niveau.

Elles ne pourront être versées qu'à condition que la présente convention ait été signée.

Image : désigne les attributs de la personnalité comprenant limitativement l'image, le nom, le prénom, la signature, la voix et l'ensemble des titres sportifs ainsi que la réputation du pongiste.

Image Collective de l'Équipe de France : désigne la représentation collective d'au moins trois pongistes en tenue Équipe de France. Elle peut être obtenue soit à partir d'un montage photographique soit à partir d'une photographie réalisée dans le cadre de l'Équipe de France.

Le montage photographique comprend notamment l'association d'images individuelles destinées à représenter l'image collective de l'équipe de France.

Tenue de compétition : désigne la tenue fournie aux pongistes pour leur participation à la compétition et pour leurs entraînements dans le cadre de la sélection, et comportant le logo Tibhar, et les signes distinctifs de la FFTT.

Tenue neutre : désigne une tenue dépourvue de tout marquage appartenant à une marque ou société susceptible de concurrencer Tibhar et les autres partenaires de la FFTT.

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de déterminer les engagements réciproques de la FFTT et du pongiste pour une période qui commence le 01 aout 2016 01 septembre et se termine le 30 juin 2017.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA FFTT

En contrepartie du respect par le pongiste de ses engagements, la FFTT s'engage, via le Directeur Technique National, sur les éléments suivants :

Article 2.1. Engagements financiers

ARTICLE 2.1.1 : AIDES FINANCIÈRES ET PRIMES À LA PERFORMANCE

Modalités d'attribution

L'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau au moment du versement de l'aide ainsi que la signature de la présente convention sont des conditions impératives pour pouvoir bénéficier de ces aides financières.

Types d'aides financières dont peuvent bénéficier les sportifs :

- **2.1.1.1 Pensions**

Une participation financière de la FFTT, destinée à couvrir tout ou partie des frais de pension des pongistes inscrits en pôle France peut être attribuée au pongiste.

Pour les senior(e)s, le montant de l'aide fédérale sera fonction des résultats sportifs obtenus au cours de la saison précédente de la rentrée au Pôle et pourra être révisé en cours de saison.

Pour les catégories jeunes, un forfait sera déterminé annuellement par le DTN.

Un tableau des pourcentages de prise en charge du forfait mensuel, saison 2015-2016 est consultable en annexe.

- **2.1.1.2 Aides personnalisées**

Elles sont destinées à participer aux frais engendrés par la pratique du Haut Niveau.

- *Aide sociale*
Elle correspond à une somme qui peut être donnée de façon exceptionnelle aux pongistes en fonction de leur situation sociale.
- *Manque à gagner*

A l'employeur : somme versée directement à l'employeur, qui continue alors de verser le salaire dans son intégralité, permettant de prendre en charge une partie du salaire principal.

- *Aide à l'entraînement, à la sélection et à la réalisation de performances*
Sont ici considérées toutes les dépenses réellement supportées par le pongiste (déplacement, hébergement, matériel...) liées exclusivement et **impérativement** à son projet sportif et socioprofessionnel.
Les factures acquittées seront soumises à l'approbation du Directeur Technique National.
Seules les factures accompagnées de la fiche de remboursement de frais seront remboursées
Le montant de ces aides pourra être fixé annuellement et pourra être versé aux sportifs concernés par le Directeur Technique National.
Le Directeur Technique National aidera exclusivement les projets sportifs élaborés en concertation avec la DTN.
- *Prime à la performance*
Pour les compétitions Senior de référence suivantes, une prime à la performance pourra être versée par la FFTT dans les trois mois suivant la compétition, sous réserve de la signature de la présente convention :
 - Championnats d'Europe par Equipes
 - Championnats d'Europe Individuels
 - Jeux Européens
 - Championnats du Monde par Équipes et Individuels
 - Jeux OlympiquesLa répartition des primes de performance se fera en fonction des résultats et sera déterminée par le Directeur Technique National après avoir été validée par le Président de la FFTT.
- *Formation*
Une participation financière, totale ou partielle, peut être attribuée par le Directeur Technique National.

ARTICLE 2.1.2. AIDES FINANCIÈRES INDIRECTES

Suite à la validation du projet sportif du pongiste par le Directeur Haut Niveau (DHN) ou le capitaine des Equipes de France, et sous réserve de la signature de la présente convention, le Directeur Technique National pourra prendre en charge des frais annexes pour les pongistes identifiés en fonction des critères fixés par la DTN.

Le montant de cette prise en charge sera fonction du projet et ne sera versé que sur présentation de factures.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par le pongiste, cette prise en charge pourra être suspendue

Article 2.2 : Assurances

- Au regard de sa qualité de Sportif de Haut Niveau licencié à la FFTT, le joueur bénéficie :
- D'une couverture « Individuelle Accident » spécifique destinée à garantir les risques particuliers inhérents à la pratique sportive intensive et prise en charge par la fédération et dont le détail est présenté en annexe

- D'une couverture « Accident du travail et Maladie professionnelle » prise en charge par le Ministère des sports (Décret 2016-608 du 3 mai 2016) dont le suivi incombe à la Fédération et à la Direction Technique Nationale selon les modalités de mise en œuvre sont présentées en annexe.
- L'application des dispositions énumérées aux points a) et b) ci-dessus est subordonnée à la transmission par Monsieur «Prénom» «Nom» à la fédération des documents nécessaires à leur mise en œuvre et à leur suivi.
- La couverture « Accident du travail et Maladie professionnelle » ne peut être mise en application que dans le cadre du programme sportif joint à la présente convention. Elle ne peut être mise en œuvre que si le sportif informe immédiatement l'entraîneur référent ou le DTN d'une éventuelle blessure.
- Les différents montants de garanties (indemnités, invalidités, décès, etc...) sont précisées en annexe.
- Les différentes procédures et actions à mettre en œuvre dans le cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles sont également précisées en annexe.

Article 2.3 : Engagements Médicaux

ARTICLE 2.3.1 : PRÉVENTION ET LUTTE ANTIDOPAGE

La FFTT s'engage à apporter des conseils et informations relatifs à la lutte contre le dopage, par l'intermédiaire de la Commission Médicale Nationale et des médecins fédéraux.

ARTICLE 2.3.2 : SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la politique ministérielle de protection de la santé des pongistes, en application des articles L. 230-1 et suivants du code du sport, R. 231-3 à 231-11 et A. 231-3 à 231-7, la FFTT met en place le suivi médical réglementaire. Ce suivi est effectué à titre préventif pour la protection de la santé du pongiste.

Il est réalisé par le médecin coordonnateur du suivi médical, mandaté par le Président de la FFTT pour son expertise.

L'ensemble des obligations de la FFTT est retranscrit dans le règlement médical consultable sur le site Internet de la FFTT rubrique « la FFTT », ainsi que l'ensemble des formulaires dans l'onglet suivi médical.

Article 2.4. Engagements sportifs

ARTICLE 2.4.1 : EQUIPE DE FRANCE

• 2.4.1.1: Modalités de sélection et sélections

La détermination des modalités de sélection pour les différentes compétitions internationales relève de la compétence exclusive et discrétionnaire du DTN.

Les critères de sélections (circulaires de sélection) seront mis en ligne sur le site internet de la FFTT.

Les sélections sont arrêtées par le DTN (après exposé auprès du comité technique de la FFTT dans le cas de compétitions de référence)

• 2.4.1.2: Equipement sportif

La FFTT s'engage à fournir aux pongistes sélectionnés en Equipe de France un équipement sportif (hors chaussures).

Le sportif s'engage à porter cet équipement à chaque fois qu'il est sélectionné par la Fédération et dans le cadre des actions de communication de la FFTT.

- **2.4.1.3 : Suivi en compétition**

Lors des compétitions de l'équipe de France, l'entraîneur le coach est désigné par le Directeur du Haut Niveau (DHN) de la FFTT. L'entraîneur personnel peut assister à la compétition mais s'il n'est pas formellement désigné par le DHN pour le suivi du pongiste, la gestion individuelle ou par équipe sera effectuée par le coach l'entraîneur officiel.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU PONGISTE

Le pongiste s'engage sur le respect des points suivants :

Article 3.1 : Engagements Administratifs

ARTICLE 3.1.1 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE

Le pongiste s'engage à être licencié dans un club affilié à la FFTT. Si cette procédure n'est pas effectuée, le pongiste ne sera pas assuré en responsabilité civile et individuelle accident lors des entraînements et des compétitions ; il ne pourra pas participer aux compétitions nationales organisées par la FFTT, ni être engagé sur une compétition internationale de référence.

Article 3.2 : Engagements Sportifs

ARTICLE 3.2.1. DÉONTOLOGIE - ÉTHIQUE

Le pongiste s'engage à respecter la Charte du sport de Haut Niveau rédigée par le CNOSF, la réglementation fédérale nationale et internationale, les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Représentant la FFTT et son sport, le pongiste est un exemple pour l'ensemble de la jeunesse ainsi que pour tous les spectateurs de son sport. Il s'engage à respecter l'image de la FFTT, de l'Equipe de France et de son sport et à agir en toutes circonstances en accord avec les responsabilités que lui confère sa situation de sportif de Haut Niveau.

Le pongiste s'engage à avoir une conduite dans le respect du savoir-vivre à l'égard des autres pongistes, du staff technique et des dirigeants ainsi que du staff médical et à toujours conserver une attitude de conciliation favorisant la bonne entente et la cohésion.

Le pongiste s'engage à ne pas nuire par son comportement ou ses propos à l'image du Tennis de Table.

Le pongiste considère comme un devoir moral le refus de toute forme de tricherie et de violence.

A titre non exhaustif :

- Les agressions verbales ou physiques, les provocations et les incitations à la violence ;
- Les discriminations par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux préférences sexuelles, aux opinions religieuses ou politiques ;
- Les attitudes racistes, homophobes ou xénophobes ;

- Les manœuvres, fraudes ou manipulations destinées à fausser un résultat ;
- Les atteintes aux biens d'autrui et de la collectivité.

Il s'engage à être fair-play en toutes circonstances.

Le pongiste s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure dans laquelle il s'entraîne.

ARTICLE 3.2.2 : SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

Le pongiste s'engage à remplir en toute bonne foi l'annexe relative au suivi socio professionnel de la présente Convention, ainsi que les questionnaires envoyés par la FFTT ou le Ministère chargé des sports concernant son statut social.

S'il ne se soumet pas à cette obligation la FFTT ne sera pas tenue de lui verser les aides auxquelles il peut prétendre.

En cas de projet de formation, le pongiste fait part de son projet au Directeur Technique National avant de s'inscrire afin que la Fédération puisse l'aider dans ses démarches, valider son choix et éventuellement l'aider financièrement.

Dans le cas où la Fédération prend en charge toute ou partie de ladite formation, le pongiste s'engage :

- à respecter le choix dans lequel il s'est engagé,
- à se former réellement,
- à rembourser les frais éventuels engagés par la FFTT en cas de renoncement non motivé.

ARTICLE 3.2.3 : PROJET SPORTIF

Le pongiste s'engage, en début de saison, à élaborer avec la DTN, et son projet sportif en tenant compte des impératifs du calendrier des Equipes de France.

Le pongiste s'engage dans le cadre de son projet sportif à participer aux compétitions dans lesquelles il est sélectionné par la FFTT.

Il s'engage à respecter le plus scrupuleusement possible le calendrier prévisionnel d'entraînement, de stages et de compétitions.

ARTICLE 3.2.4 : RÈGLES DE L'EQUIPE DE FRANCE

• 3.2.4.1 : Principes généraux et discipline

Le pongiste accepte et respecte l'intégralité des règles liées à sa sélection.

Le pongiste est dûment convoqué pour chaque sélection et les stages de préparation s'y rapportant et doit se rendre aux lieux et à l'heure indiquée.

Tout manquement pourra rendre le pongiste non sélectionnable.

La DTN attire l'attention du pongiste sur le fait qu'il devra, lors de l'établissement de son contrat avec son club pour la prochaine saison, dégager des périodes de stages préparatoires d'au moins 10 jours pour les compétitions de référence (Championnats d'Europe, Jeux Européens, Championnats du Monde, Épreuves Olympiques qualificatives)

Tout pongiste engagé dans une compétition internationale se doit d'avoir un comportement digne d'un sportif de Haut Niveau ; privilégier les composantes de la performance, l'alimentation, le repos et la récupération. Les excès et abus en tous genres sont à proscrire.

Honorer une sélection nationale est un principe auquel s'engage tout sportif convoqué par la FFTT.

Ainsi, chaque pongiste doit honorer toutes les sélections pour lesquelles il est retenu et, en cas d'impossibilité, en avise immédiatement le Directeur Technique National.

Tout pongiste refusant sa sélection pour motifs médicaux devra éventuellement se soumettre sur demande du Directeur Technique National à des examens complémentaires, selon les modalités définies par le médecin de l'Equipe de France.

Le pongiste encourt une sanction disciplinaire si :

- le Directeur Technique National ne juge pas son motif de non-participation acceptable, et hors cas de force majeure,
- le Directeur Technique National n'a pas été prévenu par le pongiste de sa non-participation au stage ou à la compétition pour laquelle il était sélectionné.
- le retard du pongiste, hors cas de force majeure, a pour conséquence l'absence de participation à la compétition pour laquelle il était sélectionné.
- un comportement inapproprié est avéré lors d'une compétition internationale où la Fédération est partie prenante et caution du pongiste.

En outre, une suspension des aides financières pourra être décidée par le Directeur Technique National.

- 3.2.4.2 : Encadrement de l'Equipe de France

Le pongiste sélectionné est placé sous la responsabilité technique des cadres de l'Equipe de France, ou de tout autre responsable désigné par la FFTT, lors de la compétition et s'engage à respecter les consignes qui lui seront données dans ce cadre.

- 3.2.4.3 : Equipement sportif

Le pongiste s'engage à porter l'équipement que lui fournit la FFTT en tout lieu où l'Equipe de France est rassemblée en tant que telle (stage et compétition) que ce soit dans le cadre d'une sélection en Equipe de France (hors Jeux Olympiques) ou hors sélection en Equipe de France.

En outre, le pongiste s'engage à porter la tenue de compétition lors de chaque plateau de télévision ou interview réalisé en dehors de la compétition, dès lors que trois pongistes sélectionnés en Equipe de France sont présents.

Le pongiste s'engage à ne pas porter, dans le cadre de l'Equipe de France de marques de partenaires concurrents de ceux de la FFTT ou d'équipements (hormis les chaussures) portant la marque d'un concurrent au partenaire équipementier de la FFTT

Le pongiste s'engage à respecter ces obligations, et à garder l'équipement que lui fournit la FFTT en bonne condition, sans le modifier. La marque des partenaires principaux de la FFTT figurant sur cet équipement devra être mise en évidence et ne devra pas être modifiée, dissimulée, maquillée ou supprimée de l'équipement fourni par la FFTT.

Le non-respect de ces règles élémentaires liées au port des équipements constitue une inexécution des obligations de la présente Convention et peut entraîner une suspension du versement des aides financières ou des pénalités financières assumées par le pongiste pour manquements constatés.

- 3.2.4.4 : Évènements liés aux Equipes de France

Le pongiste s'engage, sauf force majeure, à participer prioritairement à tout évènement qui pourrait être organisé par le Directeur Technique National dans le cadre l'Equipe de France.

ARTICLE 3.2.5 : PARTENAIRES

Lorsqu'il signe un contrat individuel, le pongiste veille à ce que celui-ci respecte les règlements de l'ITTF et de la FFTT dans ce domaine, ainsi que la déontologie et les usages en vigueur et notamment ceux de l'Equipe de France.

ARTICLE 3.2.6 : AGENTS SPORTIFS

Si le pongiste utilise, contre rémunération, à titre occasionnel ou régulier, les services d'une personne dont l'activité consiste à mettre en rapport les parties intéressées à la conclusion d'un contrat relatif à l'exercice d'une activité sportive rémunérée, ce dernier devra prendre connaissance des présentes dispositions qui lui seront remises par le pongiste. Il devra expressément être en conformité avec la législation en vigueur et notamment pour les contrats relatifs à l'exercice rémunéré d'une activité sportive

ARTICLE 3.2.7 : PARIS EN LIGNE

Conformément aux dispositions de l'article 4.4 du Règlement Intérieur de la FFTT, le pongiste ne peut :

- engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition à laquelle il est intéressé directement ou indirectement.
- communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues dans le cadre de sa profession ou de sa fonction et qui sont inconnues du public.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des sanctions sur le plan pénal et disciplinaire.

Article 3.3 : Promotion – Communication

ARTICLE 3.3.1 : CAPTATION DE L'IMAGE

Le pongiste autorise expressément la FFTT et ses partenaires à capter son image en tenue Équipe de France ou en tenue neutre sur tous supports existant ou à venir.

Dans le cadre des rassemblements « Equipe de France » organisés par la FFTT, le pongiste s'engage à participer à l'ensemble des séances photos. Toute absence devra être dûment justifiée.

ARTICLE 3.3.2 : EXPLOITATION DE L'IMAGE INDIVIDUELLE

Le pongiste autorise expressément, à titre gracieux, sur le territoire du monde entier, la FFTT à exploiter son image individuelle en tenue Équipe de France ou en tenue neutre, sur tout support existant ou à venir, dans le seul cadre de la promotion de l'Équipe de France et du Tennis de Table, et ce jusqu'au 30 juin 2017.

Dans le cas de la tenue neutre, la FFTT s'engage à lui soumettre le projet de visuel avant toute exploitation. Ce dernier disposera alors d'un délai de 8 (huit) jours, à compter de cette soumission, pour s'opposer à cette exploitation.

Dans le cas de la tenue Équipe de France, la FFTT s'engage à lui soumettre le projet de visuel avant toute exploitation pour information.

ARTICLE 3.3.3 : EXPLOITATION DE L'IMAGE COLLECTIVE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

Le pongiste autorise expressément, à titre gracieux, sur le territoire du monde entier, la FFTT et ses partenaires pour une utilisation promotionnelle et commerciale à exploiter son image dans le cadre de l'image collective de l'Équipe de France, sur tout support existant ou à venir, et ce jusqu'au 30 juin 2017. La FFTT s'engage à lui transmettre le projet de visuels avant toute exploitation pour information.

ARTICLE 3.3.4: EXPLOITATION DE L'IMAGE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE PAR LE PONGISTE

Sauf accord exprès de la FFTT, le pongiste s'engage à ne pas utiliser et/ou exploiter l'image individuelle et l'image collective de l'Équipe de France.

ARTICLE 3.3.5 : RELATIONS PUBLIQUES

Le pongiste s'engage à participer gracieusement à 1 (une) journée de relations publiques par année contractuelle organisée par la FFTT pour son compte ou pour le compte d'un partenaire privé ou public dans le cadre de la promotion du Tennis de Table. Toute sollicitation émanant de la FFTT, ou transitant par elle, sera décidée en accord avec le pongiste pour déterminer la meilleure date.

ARTICLE 3.3.6 : RELATIONS PRESSE

L'ensemble des relations Presse du pongiste sera géré par la FFTT au cours des événements suivants:

- sélections en Équipe de France,
- sollicitation officielle post-sélection, si l'invitation est adressée à la FFTT,
- rassemblements de l'Équipe de France.

Le pongiste s'engage à participer à tous les points Presse organisés par la FFTT dans le cadre de l'Équipe de France et à toute autre sollicitation postérieure à la sélection liée à l'Équipe de France. Tout refus devra être dûment justifié.

En cas de blessure ou maladie durant une sélection en Équipe de France, le communiqué de presse sera fait en accord avec le médecin des Équipes de France.

Article 3.4 : Communication liée à la promotion des manifestations de Tennis de table

Le pongiste autorise expressément, à titre gracieux, sur le territoire du monde entier, pour une durée de 4 ans, la FFTT à exploiter son image individuelle en tenue Équipe de France ou en tenue neutre, sur tout support existant ou à venir, dans le seul cadre de la promotion des événements organisés ou autorisés par la FFTT (notamment affiche lors des Championnats de France, ...).

Le visuel sera soumis au pongiste pour validation.

Article 3.5. Engagements médicaux

ARTICLE 3.5.1 : LUTTE ANTI-DOPAGE

Le pongiste s'engage à prendre connaissance des textes et documents de référence concernant le dopage et à pleinement les respecter.

Le pongiste s'engage à ne pas utiliser de substance dopante ou de procédé interdit. Il reconnaît les conséquences néfastes que peut avoir, sur l'organisme, une pratique dopante. Le pongiste se soumettra à tous les contrôles anti-dopage organisés à la demande des pouvoirs publics, de la FFTT et/ou de l'ITTF.

Chaque pongiste soumis à une obligation de localisation, s'engage :

- à fournir toutes les informations relatives dans les délais requis.
- à les maintenir à jour.

Tout manquement répété à l'obligation de localisation est constitutif d'une violation des règles antidopage susceptible d'entraîner une sanction de suspension de compétition

Le pongiste s'engage à combattre la pratique du dopage par une sensibilisation auprès des plus jeunes.

ARTICLE 3.5.2 : AUTORISATIONS D'USAGE THÉRAPEUTIQUE (AUT)

Tout pongiste qui, dans le cadre de soins, utilise des substances ou procédés présents sur la liste des substances interdites en et hors compétition, et non soumis à AUT auprès de l'AFLD, devra fournir un dossier médical complet au Médecin des Equipes de France afin d'avoir des éléments lors des compétitions internationales et faciliter le traitement du dossier dans le cas où le pongiste serait contrôlé positif lors d'un test antidopage.

ARTICLE 3.5.3 : SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR)

Le pongiste s'engage à respecter les dispositions du règlement médical de la FFTT, et notamment à se soumettre au Suivi Médical Règlementaire et à tout dispositif de suivi des pongistes et de lutte contre le dopage qui pourraient être mis en œuvre par la FFTT, l'AFLD ou l'ITTF.

Il s'engage à répondre à toutes les convocations et prescriptions (individuelles ou lors de regroupements) relatives au suivi médical sous peine de contre-indication médicale à la pratique du Tennis de Table, de non-sélection en Équipe de France, de non convocation aux stages nationaux et/ou de suspension des aides Financières.

Le pongiste est responsable de sa propre surveillance médicale, il s'engage à informer de tout problème médical le médecin de l'Équipe de France. Le pongiste s'engage à transmettre les bilans complémentaires qu'il réaliserait au médecin de la FFTT en charge du suivi médical.

ARTICLE 3.5.4 : SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE

Le pongiste s'engage à informer personnellement le médecin des Équipes de France de toute blessure dans les meilleurs délais.

ARTICLE 4 : DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La Convention s'applique à compter de la signature jusqu'au 30 juin 2017 sauf clauses portant sur l'exploitation de l'image (Cf art 3.4.2 et 3.4.3).

ARTICLE 5 : RESILIATION

Article 5.1. Par les parties

Dans le cas où l'une des parties aurait commis un manquement grave à l'une de ses obligations essentielles prévues dans le cadre de cette Convention, l'autre partie pourra adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante afin de remédier à ce manquement dans un délai de quinze (15) jours calendaires.

Si à l'expiration de ce délai, la partie défaillante n'avait pas entrepris les mesures nécessaires visant à remédier à ce manquement, l'autre partie pourra résilier par lettre recommandée avec accusé de réception la présente Convention sans qu'il soit besoin de ne former aucune demande judiciaire et sans préjudice de l'exercice des autres droits dont elle dispose. Cette résiliation ne déchargera pas la partie défaillante de l'exécution d'obligations venues à échéance avant la résiliation.

Toutefois, dans le cas où le même manquement se reproduirait nonobstant toute notion de délai, le contrat pourra être résilié de plein droit par la partie lésée par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5.2. Par le pongiste

ARTICLE 5.2.1

Le pongiste pourra mettre fin au contrat en cas :

- d'arrêt de sa carrière (lettre à adresser au DTN)
- de dissolution de la Fédération,
- de cessation d'activité de la FFTT,
- d'atteinte à son image de marque caractérisée et reconnue judiciairement.

ARTICLE 5.2.2

Indemnité de rupture d'engagement sur une structure du Parcours d'Excellence Sportive (PES)

La FFTT, dans la mission de service public qui est la sienne, a la préoccupation permanente de fournir aux jeunes pongistes une formation sportive mais également socio-professionnelle de qualité, afin de leur permettre, à terme, d'intégrer les équipes de France Senior et prétendre être sélectionnés lors de compétitions internationales, mais également de préparer leur reconversion professionnelle.

La formation du pongiste est pour la FFTT, ainsi que pour l'Etat français avec lequel elle est liée non seulement au titre de la délégation reçue du Ministre chargé des Sports, mais également au titre d'une convention d'objectifs, une mission d'intérêt général dont l'un des objectifs majeurs est de garantir à la France d'être représentée par des pongistes du plus haut niveau lors de ces compétitions internationales.

Pour atteindre ces objectifs, la FFTT met à disposition de ses athlètes des moyens matériels, humains et financiers très importants, notamment au travers de son PES.

Le pongiste est parfaitement informé qu'afin de préserver et d'encourager la formation en France de jeunes athlètes, il est nécessaire que les investissements réalisés par la FFTT auprès de ses athlètes soient concrétisés, en particulier par un temps de formation suffisant pour acquérir une formation technique de base et une formation scolaire de qualité.

Le départ anticipé d'un pongiste mineur qui a bénéficié d'une inscription sur une structure du PES empêche de toute évidence la concrétisation des investissements réalisés par la FFTT dans cet objectif de double formation des pongistes de haut niveau.

C'est pourquoi, afin de garantir la pérennité et l'effectivité de la formation de jeunes athlètes mineurs par la FFTT, et compte tenu de l'investissement conséquent de celle-ci pour accompagner chaque athlète, le pongiste est informé que s'il a bénéficié d'une inscription sur une structure nationale d'accès vers le haut niveau pendant plus d'un an (Pôle France ou Pôle France Jeune), s'il quitte cette structure sans l'accord du DTN, il devra s'acquitter auprès de la FFTT du remboursement d'une partie des frais liés au coût de sa formation, soit 3000 Euros par année d'inscription sur un Pôle France ou un pôle France Jeune.

Article 5.3. Par la Fédération

La Fédération pourra mettre fin au contrat en cas :

- de perte de la qualité de sportif de Haut Niveau,
- d'atteinte à son image de marque caractérisée et reconnue judiciairement,
- d'arrêt de la pratique du tennis de table de Haut Niveau.

ARTICLE 6 : OBLIGATION DE RESERVE

Chacune des parties conserve, à titre individuel, la liberté la plus entière de communiquer avec la Presse, ou sur les réseaux sociaux dans la limite de l'article 3.4.7, et de faire toutes déclarations selon sa liberté de conscience.

Toutefois, elles doivent respecter les bons usages, la déontologie du sportif de Haut Niveau, la Charte du sport de Haut Niveau du CNOSF, l'image de la FFTT et de ses partenaires, du pongiste et du Tennis de Table en général.

Elles veillent à montrer par leurs attitudes et leurs opinions, la crédibilité de la FFTT et du Tennis de Table en général.

Elles ne tiennent pas de propos diffamatoires et désobligeants l'une envers l'autre, à l'égard de tout autre pongiste, dirigeant ou Responsable technique ou médical.

ARTICLE 7 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent pendant la durée de la Convention à ne divulguer ni le contenu de ces clauses, ni les informations relatives aux activités de la FFTT.

Les parties s'engagent à faire respecter la même confidentialité par toutes les personnes ayant à connaître les termes de la Convention à l'occasion de sa diffusion ou de son exécution, excepté les mandataires (agents sportifs), les avocats et les tribunaux.

ARTICLE 8 : NON-RESPECT DES OBLIGATIONS

En cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente Convention par l'une des parties, l'autre partie aura la faculté de résilier de plein droit, sans aucune pénalité, la présente Convention et ce, sans préjudice des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à l'encontre du pongiste, des décisions de suspension des aides personnalisées et/ou diverses primes ou des dommages et intérêts qu'elle pourrait être en droit d'exiger.

Toutefois, avant que cette résiliation ne soit effective, les parties s'engagent à suivre la procédure décrite à l'article 5 de la présente Convention.

ARTICLE 9 : AUTONOMIE DES CLAUSES

Toutes les clauses de la présente Convention sont distinctes. Si une clause quelconque est déclarée nulle ou illégale, la validité ou la légalité des clauses de la présente Convention n'en sera pas affectée, la nullité de la clause n'affectant pas la validité du reste de la Convention

Si une clause ou partie de clause est déclarée illégale ou nulle, les parties négocieront, de bonne foi, une modification de cette clause de manière à en préserver le sens pour autant que cela soit possible

ARTICLE 10 : INTUITU PERSONAE

La présente Convention a été conclue par la Fédération et le pongiste compte tenu de l'identité respective de l'autre partie. En conséquence, la Convention a un caractère "intuitu personae" marqué.

ARTICLE 11 : INDEPENDANCE DES PARTIES

Il est expressément convenu que cette Convention ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique de l'une ou l'autre partie envers son cocontractant.

ARTICLE 12 : LITIGE

ARTICLE 12.1

En cas de désaccord relatif à la présente Convention, la FFTT et le pongiste concerné chercheront un règlement à l'amiable du problème.

ARTICLE 12.2

De même, lorsqu'un litige, quel qu'il soit, oppose la FFTT au pongiste, les deux parties s'engagent à mettre en œuvre la procédure décrite ci-après afin de rechercher une solution à l'amiable au problème les concernant.

ARTICLE 12.3

Ainsi, les deux parties acceptent par avance de se rencontrer, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, pour une conciliation en présence du Président de la FFTT, du Directeur Technique National, du pongiste et d'un représentant du pongiste qu'il choisira parmi l'ensemble des pongistes inscrits sur la liste des pongistes de Haut Niveau.

ARTICLE 12.4

Lorsque le pongiste est demandeur, la mise en œuvre de la procédure décrite à l'article 12.3 de la présente Convention est déclenchée par la réception d'un courrier manuscrit, adressé en recommandé avec avis de réception au Président de la FFTT.

ARTICLE 12.5

Dans le cadre de la procédure visée à l'article 12.3 de la présente Convention, la tentative de conciliation entre les deux parties doit intervenir le plus rapidement possible et, au maximum, dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 12.6

Si le litige persiste après cette première tentative de conciliation, la partie demanderesse pourra saisir la Commission de conciliation du CNOSF dans le cadre de sa mission de bon office.

ARTICLE 12.7

En cas d'échec de ces différentes procédures, l'une ou l'autre des parties peut saisir le tribunal de Paris matériellement compétent.

ARTICLE 13 : AVENANTS

La présente Convention est susceptible d'être modifiée par avenants en fonction des nouvelles orientations que pourrait arrêter le Directeur Technique National et/ou si la réglementation visée au travers des présentes venait à changer.

ARTICLE 14 : ANNEXES

L'ensemble des annexes à la présente convention font partie intégrante de la convention.

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET DE SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL

LE PONGISTE

Prénom – Nom du pongiste
 N° de licence
 Adresse
 Téléphone

Adresse e-mail..... @

Lieu d'entraînement habituel (et structure éventuelle)

ENTRAÎNEUR

Prénom – Nom
 N° de licence
 Adresse
 Téléphone

Adresse e-mail..... @

ENCADREMENT MEDICAL

Médecin : (Prénom – Nom)

Adresse :

Téléphone

Adresse e-mail..... @

Kinésithérapeute : (Prénom – Nom)

Adresse :

Téléphone

Adresse e-mail..... @

Sur le plan socio professionnel

Situation socio professionnelle :

→ Etudiant :

Etude suivies en 2015-2016

Etudes envisagées en 2016-2017

→ Salarié d'un club :

Durée du contrat :

Nom du club :

Nom du président :

→ Souhait en termes de formation

→ Souhait en termes d'insertion socio professionnelle

ANNEXE 2 : PRISE EN CHARGE PONGISTE PES*			
Performance**	10 meilleurs mondiaux : 10 000 € 11 ^e à 20 ^e : 7 500 € 21 ^e à 40 ^e : 6 000 € 41 ^e à 70 ^e : 4 000 € 71 ^e à 100 ^e : 3 000 € 101 ^e à 125 ^e : 2 000 € 126 ^e à 150 ^e : 1 500 €		
Frais liés aux structures	INSEP	Pôle France	Hors pôle France
	50% du statut : ° Interne ° Externe en pôle (formation) ° Externe hors pôle 100% du statut : ° Externe en convention	40% du statut (pensionnaire, demi-pensionnaire, externe)	Etude au cas par cas
Volet social	ETUDE AU CAS PAR CAS		
Double projet	ETUDE AU CAS PAR CAS (engagement sur facture)		

* les droits pour un sportif blessé sont maintenus une année à compter de la date de la blessure

** sur saison sportive française

Les sportifs internes en pôle France (de moins de 21 ans au 1^{er} septembre 2017) ont droit à l'indemnisation d'un aller – retour domicile – pôle France sur la base du tarif SNCF 2^e classe « Carte Jeune »

ANNEXE 3 : PARTICIPATION FINANCIÈRE

	D.T.N.	ATHLÈTE
Prise en charge des frais d'entraînement /formation		

AIDES PERSONNALISÉES COMPLÉMENTAIRES

Aide au projet de vie de l'Athlète :	(aides personnalisées – Ministère des Sports via le CNOSF)
Aide aux déplacements :	(1 AR Pôle France/Domicile par mois sur la base du tarif SNCF 2 ^e classe « Jeune » ou équivalent)